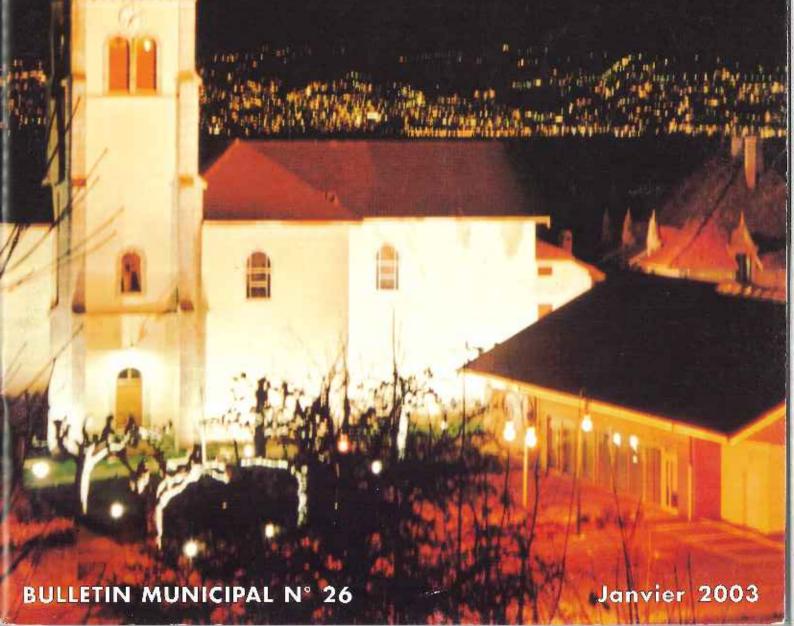


NEUVECELLE 2003



Le conseil municipal vous présente Le conseil municipal vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2003 ses meilleurs voeux pour l'année 2003 et remercie toules les sociétés et remercie toules la réalisation qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin

COUVERTURE

La place de l'église de nuit

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XIIe siècle)
Héraldique : de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable

Devise : ubique (partout)

DERNIERE DE COUVERTURE

Arbres sous la glace à proximité du gîte le Bois Ramé.

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Quentin DEAL - Pascal MARTIGNIERE - Pierre-André NORO
Sabine SANNICOLO FOREL - Jean-Charles LAZARETH - Patrice RIGAUD

Tirage: 1700 exemplaires

Conception : Art & Graph - 04 50 83 07 32 Impression : Imprimerie Péray - 04 50 76 06 08



HÔTEL ERMITAGE

Le Gourmandin

Cuisine de terroir dans une ambiance chaleureuse et authentique

Déjeuner et dîner

Ouvert à tous

Réouverture de l'Hôtel le 7 février 2003.

Réservation au 04 50 26 85 54



Le Chalet du Golf

Spécialités régionales, fondue, raclette, brasérade...

De mai à septembre déjeuner sur la terrasse ensoleillée. En juillet et août dîner champêtre à l'orée du parcours. Ouvert à tous

Réouverture de l'Evian Masters Golf Club le 1 février 2003

Réservation au 04 50 26 85 00

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE	
Le mot du maire	?
Comptes administratifs 2001	
Budgets 2002	
Concours des maisons fleuries	(
Concours départemental des villes et villages fleuris	
Permis de construire 2002	
Etat civil 1902	
Etat civil 2002	
Les réunions du conseil municipal en 2002	4,
200 Tourions du conson marioipar en 2002	is 13
LA VIE SCOLAIRE	
Ecole maternelle	-10
Cools (Manageries	13
Ecole élémentaire	21
CURONIQUE DES ASSOCIATIONS	
CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS	
Les associations : une lente conquête de la liberté	2
Gym nouvelle forme	24
Espace danse	
Le Restaurant scolaire	20
Ecole du chat libre	
Le Marque page	
Le Jardin des sons	
Club de l'amitié	
L'atelier	
Donneurs de sang	
La Neuvecelloise	32
Handball	30
Neuvecelle Loisirs Culture	34
Les Pyrrhocorax graculus	35
ARTICLES	
Environnement	
Un arbre de chez nous	
Danger chenilles	37
Mister renard	. 38
Vous et nous	
Des sportifs à l'honneur!	40
Histoire	
Parité politique : une garantie supplémentaire pour la démocratie	42
Les élections présidentielles et législatives	
Le père Georges Baud	
Le dossier	
Patrimoine immobilier	. 45
Les terrains et bâtiments communaux	
La maison d'animation.	
Photos : concours sur la ligne du Tonkin	
VIE PRATIQUE	E.
7 4 10 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	. 0



CARRIÈRE

Particuliers et entreprises Enrochement (mur - rocaille) Sable, graviers concassés (matériaux agréés)

26, boulevard du Royal - 74500 EVIAN Tél. 04 50 75 06 70 - Fax 04 50 75 18 53





Tél. 04 50 26 90 90 Fax 04 50 26 90 91

ZAC de Marclaz II - 74200 THONON



Tél. 04 50 26 90 50 Fax 04 50 26 90 51





HORTICULTEUR

Toutes confections florales

LIVRAISONS A DOMICILE







Hôtel et Chalets Rôtisserie au feu de bois Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90 (ouvert de début Février à fin Novembre)

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places

TOUS VOYAGES ORGANISÉS ET SÉJOURS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER POUR GROUPES ET INDIVIDUELS

Devis gratuits sur demanda

J. BALLY A. ECUVILLON

TOUTES ASSURANCES



CMA

ARÉAS

RETRAITE **PLACEMENTS**

VIE

2 bis, rue du Théâtre - 74500 EVIAN Tél. 04 50 75 07 95

LE MOT DU MAIRE

e temps n'est plus ce qu'il était... L'idée du temps qui se détraque ne date pas d'aujourd'hui. Chacun se réfère à des souvenirs d'enfance, à un paradis perdu où l'été était vraiment un été chaud et ensoleillé. l'hiver un hiver vraiment froid avec de la neige. Quel était le temps de l'été dernier ? Suivant les souvenirs qui s'y rattachent, on pourra répondre qu'il a fait un temps magnifique ou qu'il a plu sans interruption, ce qui n'était pas le cas!



On n'a cessé non seulement de dire que le temps se détraquait mais d'en chercher les causes. Aujourd'hui, on redoute, à bon droit, l'effet de serre, le trou dans la couche d'ozone, le réchauffement de la planète. Et pourquoi pas les antennes de téléphones mobiles... Jadis, on a bien mis en cause les comètes, le déboisement, la TSF ou la bombe atomique. Cela s'accorde à une sensibilité traditionnelle, soucieuse d'équilibre, teintée de fatalisme, de résignation et d'angoisse.

L'idée que les autorités publiques puissent avoir une responsabilité par imprévoyance, mauvaise gestion dans les catastrophes naturelles, est par contre une réaction caractéristique de notre époque. Exigences de prévoyance et d'Etat sont des notions relativement récentes. Dans un monde sans Dieu, on ne croit plus au châtiment divin. On ne croit plus au son des cloches pour éloigner la foudre! Les recours devant les tribunaux ont remplacé les cérémonies et processions organisées pour implorer la protection des cieux. Comme si le pouvoir avait la capacité de déclencher ou de retenir un orage, un ouragan, le froid ou le chaud.

Mais paradoxe. En même temps que l'on désire une protection maximale, on recherche des sensations extrêmes. Peut-être parce qu'en se sentant mieux protégé, on peut se permettre de courir plus de risques pour affronter une nature dangereuse. La sensibilité au temps ne se limite pas à l'inquiétude pour la qualité des récoltes et des vacances ou la santé des populations. Elle est tout autant révélatrice de caractère qui distingue le fort du faible.

Quel sera le temps de 2003 ? Incertain sans doute, au propre comme au figuré. Je souhaite cependant à chacun d'entre vous qu'il soit propice à la réussite de vos projets et qu'il accompagne une bonne et heureuse année.

> Louis Duret. Maire.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2001 BUDGET PRINCIPAL (en francs)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
Charges à caractère général	1 895 062,06	Reversement Taxe Locale d'Equipement	9 862,00
(énergie, fournitures, entratien)	1 000 002,00	Subventions d'investissement	126 446,58
Charges de personnel	2 532 061,86	Remboursements d'emprunts (capital)	1 783 270,03
Autre charges de gestion courante	2 161 211,88	Immobilisations incorporelles	64 428,52
(contrib. aux structures intercom, et subventions)		(frais d'études)	04 420,32
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 212 235,48	Immobilisations corporelles	369 285,91
Dotations aux amortissements	134 517,45	(acquisifions de terrains et de matériel)	West-16-special special
(opérations d'ordre)		Immobilisations en cours	2 522 848,72
		(travaux de voirie et de constructions)	
		Résultat reporté	2 792 716,75
Total	7 935 088,73	Total	7 668 858,51
RECETTES		RECETTES	
Produits des services (redevances, concessions et participations)	370 677,98	Dotations, fonds divers, réserves (fonds de compensation de la TVA, excédent antério	4 054 407,19 puri
Impôts et taxes	8 013 549,67	Subventions d'investissement	450 010,20
Dotations et participations	3 362 307,84	Emprunts et dettes assimilées	845 841,38
Autre produits de gestion courante (ocations et participations)	109 786,70	Amortissement des immobilisations (opérations d'ordre)	134 517,45
Atténuation des charges (remboursement de salaires)	39 466,74	9807 00	
Produits financiers (participations)	48 400,00		
Produits exceptionnels	38 748,70		
Opérations d'ordre	126 446,58		
Résultat reporté	1 157 602,76		
Total	13 266 986,97	Total	5 484 776,22
Excédent de fonctionnement	5 331 898,24	Reste à réaliser de l'exercice	
Déficit d'investissement	2 184 082,29	Dépenses : 14 · · · · · · · · ·	5 095 120,00
Excédent global de clôture	3 147 815,95	Recettes	2 696 483,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ö	SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
	Achat d'eau, d'énergie et de fournitures	398 408,10	Déficit antérieur reporté	425	343.03
ü	Impôts, taxes et versements assimilés	728 779,67	Subventions d'investissement	83	980,00
	Charges de personnel	227 307,27	Emprunts et dettes assimilées		892,70
	Autres charges de gestion courante	233 979,20	(remboursement du capital des emprunts)		
	Charges financière (intérêts des emprunts)	180 761,31	Immobilisations corporelles	373	357,10
	Dotations aux amortissements	470 470,00	Immobilisations en cours	126	710,93
	Total	2 239 705,55	Total	1 260	283,76
a	RECETTES		RECETTES		
	Produits de gestion courante (vente d'eau)	2 363 570,69	Apports, dotations et réserves	291	611,68
	Produits financiers	41 579,59	Subventions d'investissement	656	570,00
	Produits exceptionnels	235 171,11	Ammortissement des immobilisations	470	470,00
	Total Total	2 640 321,39	Total	1 418	651,68
	Excédent d'exploitation	400 615,84	Reste à réaliser		
	Déficit d'investissement	158 367,92	Dépenses	660	661,00
	Excédent global de clôture	558 983,76	Recettes		680,00

BUDGETS 2002

BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE (en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Charges à caractère général	333 390,00	Subventions d'investissement	19	276,00
(énergie, fournitures, entretien)	55	Remboursement d'emprunts (capital)		452,00
Charges de personnel	484 650,00	Immobilisations incorporelles		000,00
Autre charges de gestion courante	385 390,00	(frais d'études)		35
(contrib. aux structures intercom, et subventions)		Immobilisations corporelles	850	620,00
Charges financières (Intérêts des amprunts)	177 686,00	(acquisitions de terrains et de matérels)		
Charges exeptionnelles	2 278,00	Immobilisations en cours	1 206	500,00
Dotations aux amortissements	20 508,00	(travaux da volria et de constructions)		
(opérations d'ordre)		Déficit d'investissement reporté	332	962,00
Virement à la section d'investissement	717 717,00			
Total	2 121 619,00	Total	2 703	810,00
RECETTES		RECETTES		
Produits des services	73 579,00	Dotations, fonds divers, réserves		888,00
(redevances, concossions, prestations, rembourser	nents)	(fonds de compensation de la TVA, excédent antérie	ur)	
Impôts et taxes	1 299 607,00	Subventions d'investissement	317	069,00
Dotations et participations	578 935,00	Emprunts et dettes assimilées	809	526,00
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	16 300,00	Amortissement des immobilisations (opérations d'ordre)	20	508,00
Produits financiers (participations)	7 134,00	Cessions d'immobilisations	3	102,00
Produits exceptionnels	31 853,00	Virement de la section de fonctionnement	717	717,00
Excédent de fonctionnement reporté	114 211,00			100000000000000000000000000000000000000
Total	2 121 619.00	Total	2 703	810,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
Achat d'eau, d'énergie et de fournitures	59 350,00	Subventions d'investissement	22 812,00
Impôts, taxes et versements assimilés	121 376,00	Emprunts et dettes assimilées	46 460,00
Charges de personnel	35 500,00	(remboursement du capital des emprunts)	16-018-014-0-1284 WARDE.
Autres charges de gestion courante	25 671,00	Immobilisations corporelles	284 771,00
Charges financière (intérets des emprunts)	26 436,00	Immobilisations en cours	90 192,00
Dotations aux amortissements	73 629,00		
Virement à la section d'investissement	73 188,00		
Total	415 150,00	Total	444 235,00
RECETTES		RECETTES	
Produits de gestion courante (vente d'eau)	385 971,00	Apports, dotations et réserves	131 653,00
Produits financiers	6 367,00	Subventions d'investissement	68 430,00
Produits exceptionnels	22 812,00	Emprunts et dettes assimilées	72 996,00
A CONTRACT OF THE PROPERTY OF THE CONTRACT OF		Immobilisations corporelles	196,00
		Ammortissement des immobilisations	73 629,00
		Excédent antérieur reporté	24 143,00
		Virement de la section de fonctionnement	73 188,00
Total	415 150,00	Total	444 235,00

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

a visite de la Commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 10 août 2002.

Etaient membres du Jury :

Michel MORIN - René LAMY, fleuriste en retraite, membre du jury du fleurissement départemental Sabine SANNICOLO FOREL - Jean-Marie LE RÔY - Pascal MARTIGNIERE - Mireille VALAT.

Membre accompagnateur:

Daniel BLANC, agent technique qualifié au sein des services techniques municipaux.



Concours "maisons fleuries". Cérémonie remise des prix 2002

1" CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1" AUGERT Jean-Noël 340, av. de Valère
- 2º FELICI Yves 277, ch. des Confertes
- 3* DUCOMMUN Rolande 652 B, av. de Valère
- 4º PAGNIER Pierre 228, rue du Parc de l'Abbave
- 5² LAIDIN Alain 301, route de Grande-Rive GUDEFIN Dominique 478, av. du Flon
- 7^a LE HEC Yannick 107 av. des Châtaigniers MONNET Alain - 383, av. de Montigny TESSIAU Robert - av. de Champ Bontemps
- 8º DECURNINGE Marcel 93, ch. des Houches LAZARETH Michel - 282, av. de Lécherot
- 9° BOCHATON François 32, av. du Flon CLAIMAND Roger - 43 av. de Milly FOREL Serge - 893, av. de Maraîche
- 10* RISACHER J. 250 H, imp. des Oiseaux

- 11* MOREL-CHEVILLET Alain 70, ch. des Houches
- 12⁴ LEONARDUZZI Richard 36, ch. des Houches MORAND Alain - 586, av. de Maxilly TRINCAT François - 245, rue du Pré des Portes
- 134 JACQUIER Pierre 699, imp. du Grand Champ
- 14º BORZACCHIELLO Michel 20, rue du Pré Serve
- 15* MILANI René 277, av. de Milly
- 16° CURDY Pierre 221, av. de Maraîche
- 17º BASTARD Pascal av. du Léman
- 18° BUTTAY Paul 525, av. de Lécherot
- 196 JACQUIER Marcel 549, av. de Maxilly
- 20° VERGNAUD Henri 141 av. des Tours
- 21° LECOEUVRE Georges 28, ch. des Codes
- 22° MOILLE Jeanne 474, av. de Milly
- 23* GOY Joseph av. d'Evian SACHE Gilbert - 15, rue du Parc d'Ausnières
- 24º MEDORI Jean-François 710, av. de Maxilly

25" PERTUISET Marcel - 68, av. du Flon

- 26° MATHONNET Michel 117, le Pré des Portes
- 27° BURNET Patrick 282, route de Grande-Rive
- 28" LEVRAY Bernadette 114, route de Grande Rive
- 29° JACQUIER Georges 141 A, imp. du Grand Champ MAGNIN Guy - av. Seuvay
- 30° BLANC Gabriel 229, av. de Milly
- 31* POUX René 196 A, imp. des Fleurs
- 32* DUMUSC Gilbert 39, rue du Parc de l'Abbaye
- 33* BURNAT Gérard 240, ch. des Confertes
- 34° PAPIN Christian 257, av. du Flon
- 35° BROUSSENG Jeanine 18, rue du Parc de l'Abbaye
- 36º VERGORI Giovanni 295, rue du Parc de l'Abbaye
- 37° MINAM-BORIER Bernard 8, rue du Parc d'Ausnières
- 38º PERRAULT Patrice 196, imp. des Fleurs
- 39° TARRANO Roger av. de Milly
- 40° PISSARD Marie 1654, av. de Milly
- 41° LAZARETH Micheline 220, av. de Lécherot LUGRIN Martial - 598, imp.du Flon REBET Henri - 483, av. Seuvay ROUBINET Dominique - 322 C, ch. des Houches
- 42* DUCOMMUN Louis 15, imp. des Chênes MORAND Gérard - 179, ch. de Chez Duret
- 43* BOURDIAUX Arlette 548, imp. du Flon
- 44* BONNET Claude Imp. des Fleurs MORAND Alphonse - av. de Verlagny
- 45° CRINQUAND Robert 240, ch. des Confertes ESSEVAZ-ROULET Guy - 801, av. de Milly
- 46* BRON Jean-Claude 65, rue du Parc de l'Abbaye PERTUISET Thérèse - 831, av. de Maraîche
- 47° GOY Christian 23 C, ch. des Houches
- 48° BEGNI Philippe 10, rue du Pré Serve CHAPUIS Maurice - 131, parc des Vernes VAILLANT Stéphane - 87, av. des Châtaigniers
- 49^a VAN DER WERFF Bernardus 634 A, av. de Lécherot MARTINET Gérard - 78, imp. des Moines ROUSSEL Jean-Pierre - 322 F, ch. des Houches
- 50° CARY Gérard 296, Pré de l'Abbaye JULLIARD Jean - 122, av. du Flon

29mm CATEGORIE : MAISONS SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

1" MONNIER Gérard - 322 B, ch. des Houches

- 2º CHESSEL Marcel 83, ch. de Chez Seuvay
- 3º JACQUIER Fernand 3, av. de Verlagny

3**** CATEGORIE: BALCONS OU TERRASSES

- 1º HUCHET Jean-François Le Clos Chenevière
- 2º GALLION Jocelyne Le Clos Chenevière
- 3º BOUTILLIER Dominique 277, pass. de la Creusaz
- * BOURGEOIS Didier Le Clos Chenevière
- 54 TARRANO Marcel Le Milly
- 6* DIDES Gabrielle Le Clos Chenevière
- 7⁴ LEONARDUZZI Alexandre Le Clos Chenevière DERIVAZ Luc - Le Clos Chenevière
- 8º BUBBEL Le Clos Chenevière
- 92 MAGNIN Philippe Le Clos Chenevière
- 10° BACQUIN Jean Marc Le Clos Chenevière

Mention spéciale : CHAFFANEL Bernard - le Clos Chenevière

4*** CATEGORIE : DECOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE ET MUR

- 1" MOROSATO Aurèle 114, av. de Montigny
- 2* DEFOLY Claude 793, route de Grande-Rive
- 3° FINCATO Lucien 48, rue du Lac
- 4º TINANT Pascal 514, ch. des Houches

5°CATEGORIE: IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1º LE CLOS CHENEVIERE rue de l'Opac
- 2º LE MILLY av. de Forchex
- 3º LA GRANGE Ch. de Chez Duret
- 4º CHENAL-LAURENT Le Rond-Point
- 5" LE GALLIA Bâtiment C

6° CATEGORIE : COMMERCES ET RESTAURANTS

- 1" GITE DU BOIS RAME av. de Lécherot
- 2° CAFE DE LA MAIRIE av. de Montigny
- 3° ADOC & FOESE rue du Lac

7°mc CATEGORIE : HOTELS

- 1st HOTEL LA VERNIAZ av. du Léman
- HOSTELLERIE DU LAC rue du Lac
- 3º LE PANORAMA rue du Lac

LA VIE COMMUNALE

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE HAUTE-SAVOIE

e jury départemental a visité notre commune le 30 juillet 2002 et a apprécié la qualité du fleurissement réalisé. Pour mémoire, la commune de Neuvecelle était classée 12° en 2001, avec une note de 72,50.

PALMARES 2002

Catégorie 2 - 1000 à 5000 habitants / Plaine 36 communes participantes

1° Prix	PRINGY	85,00	19°	MARIN	69,83
2*	THYEZ	82,00	20°	CONTAMINES SUR ARVE	67,50
3-	ARGONAY	81,50	21 ^c	SAINT GEOIRE EN FAUCIGNY	66,50
40	ANTHY SUR LEMAN	79,00	22°	VALLEIRY	66,00
5°	DOUVAINE	78,50	22º ex aequo	VILLAZ	66,00
6-	LUGRIN	78,00	24	SCIEZ SUR LEMAN	65,33
7°	ST CERGUES	77,50	25 ^e	CHOISY	64,00
8°	LE LYAUD	76,50	26 ⁶	AYZE	63,25
9+	MARNAZ	76,25	27*	ALLINGES	62,50
104	NEUVECELLE	75,50	27 ^c ex aequo	CUSY	62,50
11°	MARGENCEL	73,50	29°	SAINT MARTIN BELLEVUE	61,50
12*	MESSERY	72,66	29° ex aequo	THORENS-GLIERES	61,50
13*	MAGLAND	72,50	314	MASSONGY	61,32
14°	GRUFFY	72,00	32°	SALES	61,00
14* ex aequo	BONS EN CHABLAIS	72,00	33*	LA TOUR	60,50
14* ex aequo	CHENS SUR LEMAN	72,00	34*	CHAVANOD	58,50
174	MENTHON SAINT BERNARD	71,00	35°	ETREMBIERES	55,00
18*	COLLONGES SOUS SALEVE	70,00	36°	ALBY SUR CHERAN	54,00

ENTREPRISE D'ELECTRICITE GENERALE

SARL R. JACQUIER électricité

CHAUFFAGE ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LEMAN - 74500 EVIAN LES BAINS TÉL. 04 50 75 22 52

PERMIS DE CONSTRUIRE DU 1ER DECEMBRE 2001 AU 31 OCTOBRE 2002

Demandeur	Nature de la construction	Situation
M. BOUDIN Jean	Maison Individuelle	Av. de Milly
M. PICCOT Yves	Transform, d'un bâtiment existant	Av. de Verlagny
M. JACQUIER Hervé	Maison individuelle	Av. du Tir aux Pigeons
M. PARROT LAGARENNE	Extension d'un bâtiment existant	Ch. des Moulins
M. KLINKENBIJL Wouter	Maison individuelle	Av. de Champ Bontemps
M. AL RASHEED Mohammed	Extension d'un bâtiment existant	Av. de Maxilly
M. VALETTE Jean	Extension d'un bâtiment existant	Imp. des Oiseaux
Mme LANDRIN Odile	Extension d*un båtiment existant	Ch. des Peupliers
M. VAN DER BURGT Alfred	Maison individuelle	Imp. de Champ Bontemps
M. GRUBER Alain	Maison individuelle	Av. de Lécherot
M. ESCOUBES Marc	Extension d'un bâtiment existant	Route de Grande Rive
ESPACE IMMOBILIER	Maison individuelle	Av. de Milly
M. HOMINAL Denis	Extension d'un bâtiment existant	Av. d'Evian
M. QUILLERIET Jean-Louis	Extension d'un bâtiment existant	Imp. des Oiseaux
Mme HARDUIN Muriel	Abri voiture	Rue du Pré Serve
M. ARNTZ Dietriech	Modification	Av. de Verlagny
M. COLAS Thierry	Maison individuelle	Ch. de Gravanne
M. CALANDRINI Sabatino	Abri voiture	Imp. des Abbés
M. EL ALAMI Hassan	Majson individuelle	Ch. de Gravanne
M. HOUSSIN Bertrand	Transform, d'un bâtiment existant	Av. de Verlagny
M. AL ROMAIZAN Mohammad	Extension d'un bâtiment existant	Rue du Lac
M. NOGIER Grégoire	Maison individuelle	Av. de Forchex
M. MICHOUD Robert	Transform, d'un bätiment existant	Av. de Forchex
M. BEAUFORT Bruno	Maison individuelle	La Châtaigneraie
M. BARTHUET Marcel	Maison individuelle	Av. de Forchex
M. VAN KEMPEN et Mme COMBE	Maison individuelle	Av. d'Evian
M. DURAN Frédéric	Extension d'un bâtiment existant	Ch. des Bois de Maraîche
M. STEINER Jacky	Maison individuelle	Av. d'Evian

LA VIE COMMUNALE



Le spécialiste du pneumatique tourisme

- PNEUMATIQUES
- ÉQUILIBRAGE
- GÉOMÉTRIE
- ÉCHAPPEMENT
- · AMORTISSEURS
- FREINS
- VIDANGE

QUIBLIER PNEUS

3. avenue de la Dranse - 74200 THONON Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01

Griset Matériel GM - BTP

CASE POCLAIN

Une gamme

RÉSEAU I

complète de matériels

- BÂTIMENT
 - . TRAVAUX PUBLICS
 - INDUSTRIE
 - MANUTENTION

Siège social ; Z.I, d'Arbin. 73800 Montmélian Tél. 04 79 80 20 24 Fax 04 79 65 28 28

Agence : R.N. 503 Z.A. de Chevilly - 74800 Arenthon Tél. 04 50 25 56 44 Fay 04 50 25 89 92

AGENCE LEHMANA

PONEY CLUB

FERME PEDAGOGIQUE

Dominique et Pierre MARTINERIE

74500 NEUVECELLE (sous l'Eglise)

Tél. 04 50 75 31 42

VENTES **ACHATS** LOCATIONS



1. place du Port - 74500 EVIAN Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59



CHARPENTE - COUVERTURE FERBLANTERIE ISOLATION - RENOVATION

Hubert BUISSON

74500 NEUVECELLE TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50



SCREG SUD-EST

- Terrassements
- Traitement de sol
- Revêtements traditionnels en enrobés
- · Voies d'accès privées
- Voirie et réseau divers

CENTRE DE THONON Z.I. de Vongy B.P. 249 74206 THONON Cedex

Sols industriels

Tél. 04 50 71 43 16 Fax 04 50 26 67 61

ETAT CIVIL 1902

NAISSANCES

Le 19 janvier, Georges, Marcel LAGARDE, fils de Joseph, Auguste, comptable et de Marie, Marguerite MAGNIN.

Le 28 janvier, Gasparine, Julie, Fanny, JACQUIER, fille de Pierre, Joseph, cafetier et de Marie ALLEMAND. sans profession.

Le 15 février, Anastasie BOCHATON, fille de Amélle BOCHATON.

Le 5 mars, Louis, Joseph, Auguste FAVRE, fils de Charles, François, pêcheur et de Marie POLLIENNE,

Le 15 mars, André, Jospeh VIOLLAZ, fils de Félix, cultivateur et de Thérèse FERNEX, sans profession.

Le 16 mars, Thérèse, Angèle LANFRANCHI, fille de Angel, Jacques, serrurier et de Madeleine CASSINA, sans profession.

Le 21 mars, Marcel, Victor PHILIPPE, fils de Léon, facteur et de Claudine LACROIX, institutrice.

Le 9 avril, Nicolas METRY, fils de Joseph, Marie, fermier et de Catherine FURRER.

Le 26 avril, Marie, Prosper BONNEVIE, fils de Henri, Benjamin, pëcheur et de Joséphine MUSY, sans profession.

Le 3 mai, Marie, Joseph DEGRANGE, fils de Marie, Louis, Paul, cultivateur et de Adélaïde, Alphonsine LAURENT, couturière.

Le 17 mai. Albertine. Marquerite LAZARETH, fille de Henri, Auguste, pêcheur et de Pauline, Elisa BONNEVIE, blanchisseuse

Le 4 juin, Marie, Célestine DURET, fille de François, Marie et de Juliette LACROIX, sans profession.

Le 14 juillet, Marie, Louis REBET, fils de Jules. Alexis, cultivateur et de Joséphine MARCHAND, ménagère.

Le 25 octobre, Marie, Marcelline LAZARETH, fille de Marie, Gaspard, menuisier et de Marcelline GIRARD, ménagère.

Le 16 novembre, Marie, Alexandrine BIDAL, fille de François, Alexis, cultivateur et de Joséphine, Pauline VESIN, sans profession.

Le 4 décembre, Edmond, François BLANC, fils de François, domestique et de Clarisse MOILLE, ménagère.

Le 16 décembre, Germain, Albert BRACONNAY, fils de Simon, Jules et de Marie, Marguerite, Christine CURTET, sans profession.

MARIAGES

Le 6 mars. Jean-Marie FORNAY, cultivateur et Marie. Anastasie GREPILLAT, sans profession.

Le 12 avril, Jean-Marie CULLIERY, cordonnier et Marie, Thérèse, Philomène LAURENT, sans profession.

Le 2 août, Joseph, Marie CRELACHAUX, cultivateur et Elisabeth, Françoise LAURENT, sans profession.

Le 15 novembre, Jean, Joseph BRACONNAY, employé de chemin de fer et Hortence, Charlotte, Angélique LAURENT, couturière.

Le 29 novembre, Joseph, Louis DURET, cultivateur et Adèle, Mélanie LAURENT, sans profession.

Le 17 mars, Jacques MOUTHON, 75 ans, veuf de Marie COUDEVAUX.

Le 24 mars. Lucien DUTRUEL, 19 ans. célibataire.

Le 16 avril, Flora GRANJUX, 9 mois.

Le 22 avril, Pierre, Joseph JACQUIER, 88 ans, célibataire.

Le 28 avril, François, Marie GRANJUX, 38 ans, célibataire.

Le 1er mai. Hélène MOUTHON, 9 mois.

Le 11 juillet, Gabriel DUPUY, 44 ans. époux de Marie, Louis DUBERNET.

Le 22 juillet, Georges Marcel, LAGARDE, 6 mois.

Le 25 juillet, Louis, Joseph, Auguste FAVRE, 4 mois.

Le 21 juin, Félix, Maurice GREPILLAT, 32 ans. célibataire. (transcription)

Le 18 août, Jeanne, Marie RUFIN, 65 ans, célibataire.

Le 6 septembre, Marie, Joseph, DEGRANGE, 4 mois.

Le 18 novembre, Marie, Josephte RENEVIER, 68 ans, épouse de Bruno LAURENT.

Le 26 novembre, François GREPILLAT, 68 ans, époux de Justine BOCHATON.

Le 9 décembre, Marie, Angélique BRACONNAY, 67 ans, épouse de Jean, François MILLIET.

Le 22 décembre, Jean, François COLLIARD, 58 ans, époux de Elisa, Marie PEILLEX.

ETAT CIVIL 2002

DU 1er NOVEMBRE 2001 AU 31 OCTOBRE 2002

NAISSANCES

Le 24 novembre, à Evian-les-Bains, Joana, Théa, Louise LAZZAROTTO, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 530 av. de la Creusaz.

Le 3 décembre, à Thonon-les-Bains, Oleg, François, Xavier POLETTI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 747 route de Grande Rive.

Le 17 décembre, à Evian-les-Bains, Léonie, Juliette WEHDE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 103 av. de Montigny.

Le 21 décembre, Nathan, Philippe, Jean MICHOUD dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1080 av. de Milly.

Le 24 janvier, à Evian-les-Bains, Julie, Lauriane LOVICU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 97 av. de Verlagny.

Le 28 janvier, à Evian-les-Bains, Alex, Samuel, WIDMANN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 317 av. du Club Hippique, Chalet "Marie Françoise".

Le 31 janvier, à Evian-les-Bains, Maurice, Patrick STRUIVING, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 274 B ch. des Confertes.

Le 12 mars, à Evian-les-Bains, Erwan, Pierre, Emmanuel GAMBA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence "Le Milly".

Le 23 mars, à Evian-les-Bains, Kerrian, Yves, Loïc, DESCAMPS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 573 av. du Leman.

Le 11 avril, à Bourg-Saint-Maurice, Paco LUGRIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 81 route de Grande Rive.

Le 17 avril, à Evian-les-Bains, Emma, Hélène, Marie KEROUL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 608 av. d'Evian.

Le 29 avril, à Evian-les-Bains, Aloïs, Michel BRENGARD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 134 av. de Lécherot.

Le 13 mai, à Evian-les-Bains, Geoffroy, Charles, Gérard, Marie, Antoine PERCHET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 507 av. de Forchez.

Le 23 mai, à Evian-les-Bains, Zoé, Josette, MARCHETTI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 492 av. Seuvay, "Les Crêtes du Lac". Le 6 juin, à Evian-les-Bains, Damien, Didier MEDA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence "Le Milly".

Le 8 juin, à Evian-les-Bains, Zoé, Claire, Monique SIMONETTI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 530 av. de la Creusaz.

Le 4 juillet, à Evian-les-Bains, Rémy, Jacques, Michel LEROY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 29 av. de Maraïche.

Le 29 juillet, à Evian-les-Bains, Dylan, Michel, BONNEVIE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 110 av. de la Creusaz, "Chalet Vanda".

Le 11 août, à Evian-les-Bains, Flavie, Céline THOOR, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 129 av. de Verlagny.

Le 12 août, à Evian-les-Bains, Orlane ARMENI-RIPARI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "Le Clos Chenevière" Milly.

Le 17 septembre, à Evian-les-Bains, Clément, Lucas ROCH, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 9 ch. des Houches.

Le 28 septembre, à Evian-les-Bains, Jérémy VERNAZ-PETIT-CLAUDE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 220 av. de Lécherot.

Le 13 octobre, à Thonon-les-Bains, Lucy, Chantal BLAVIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 120 rue du Lac.

MARIAGES

Le 26 janvier, Thierry, Bruno BUTTAY, cuisinier et Vanessa, Catherine, Monique GASPARD, assistante maternelle agréée, domiciliés à Neuvecelle, "Le Clos Chenevière".

Le 18 mars, Jean, Albert LUXOZ, serveur et Maria, Margarita RAMAYO ORIHYELA, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, "Le Riverain", Ch. du Curé.

Le 23 mars, Hervé, Jean, Claude BONNEVIE, monteur en ventilation et Aurélie, Evelyne, Blandine BOUTRY, employée commerciale, domiciliés à Neuvecelle, 110 av. de la Creusaz.

Le 11 mai, Marc, Yvan BIETS, conseiller et Florence, Henriette, Claude DUMONT, auditeur de justice, domicillés à Bron (Rhône), 15 rue Villard.

Le 18 mai, Jean-Claude, Pierre MARCHAIS-MAILLARD, retraité et Nadine JOUBERT, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, 1072 av. de Milly. Le 18 mai, Cédric VULLIEZ, agent qualité et Karine, Marie, Noëlle LIEZE, gestionnaire de patrimoine, domiciliés à Domène (Isère), 2 imp. Emile Blanc.

Le 1^{er} juin, Eric GROSS, cuisinier et Agnès, Dominique DEFOLY, secrétaire médicale domiciliés à Evian-les-Bains, "La Gloriette A", 23 av. des Mémises.

Le 8 juin, Julien, Jérôme, Claude CLAIMAND, technicien de maintenance et Natacha BUFFETEAU, animatrice, domiciliés à Reignier, 11 rue des Ecoles.

Le 22 juin, Julien-Baptiste RAMIERE, conseiller commercial, domicilié à Thonon, "Le Berlioz", 2 av. du Vernay et Audrey, Marie BONDAZ, photographe, domiciliée à Neuvecelle, 209 av. de Maxilly.

Le 13 juillet, Amaury, Géraud, Alexandre COLCOMBET, ingénieur automobile et Séverine GIROUD, infirmière, domicillés à Lille, 97 rue Royale.

Le 31 août, David, Daniel FELICI, conducteur routier et Sandrine, Jacqueline DUPRAUX, sans profession, domiciliés à Marin, "Batiment Floret", Moruel.

Le 7 septembre, Christophe, Olivier SOULAGE, étudiant, domicilié à Cessy (Ain), 127 allée du Turet et Florence CASSET, infirmière D.E., domiciliée à Maxilly, rue du Miroir.

Le 31 octobre, Tery, Jay THIER, monteur, domicilié à Los Angeles (USA) et Cécile, Marie GRESARD, psychothérapeute, domiciliée à Neuvecelle, 21 ch. de Chez Duret.

DECES

Le 21 novembre, Edmond, Auguste BERNEX, époux de Denise, Jeanine Renée HONORE, 74 ans, domicilié à Neuvecelle, 33 ch. de la Courtine, Le Bois du Feu.

Le 9 décembre, Andrée, Françoise, Raymonde VESIN, épouse de Maurice, Marcel JACQUIER, 73 ans, domiciliée à Neuvecelle, 615 av. de Maxilly.

Le 25 décembre, Bernard, Jean VESIN, époux de Christiane, Françoise, Madeleine MEYNET, 42 ans, domicilié à Neuvecelle, 1209 av. de Milly.

Le 25 décembre, Christiane, Françoise, Madeleine MEYNET, épouse de Bernard, Jean VESIN, 52 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1209 av. de Milly.

Le 4 janvier, Augusta, Eugénie, Eulalie CHARRIERE, veuve de Raoul, Henri PASQUETTAZ, 94 ans, domiciliée à Neuvecelle, 32 ch. des Chênes.

Le 4 janvier, Catherine, Henriette TAVERNIER, 46 ans. domiciliée à Neuvecelle, 357 av. de Maxilly.

Le 10 janvier, Georges, Joseph, Marie BAUD, 78 ans, domicilié à Neuvecelle, Presbytère.

Le 21 janvier, Berthe, Simone BONNAZ, veuve de Robert, Louis MAGNIN, 92 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1038 av. de Milly.

Le 12 mars, Daniel TOUSSAINT, époux de Anne, Jacqueline, Marie PRAUD, 47 ans, domicilié à Neuvecelle, 96 av. de Maxilly.

Le 4 mai, Marcelle, Alice, Eugénie CHALLUT, veuve de Marcel, Jean HAON, 76 ans domiciliée à Neuvecelle, 474 av. de Maraîche.

Le 1er juin, Hortense SACHE, veuve de Léon, André DUCOMMUN, 92 ans, domiciliée à Neuvecelle, 652 B av. de Valère.

Le 1er juin, Paul, Louis, Marie, Joseph BERTHUEL, époux de Maria, Iréna, Juliana PONCIN, 98 ans, domicilié à Neuvecelle, 137 ch. des Peupliers.

Le 3 juillet, Hélène, Marguerite DEREGIBUS, veuve de Fernand, Paul, Joseph PIONCHON, 87 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1095 av. d'Evian.

Le 11 juillet, Janine BARTH, veuve KEMAL, 100 ans, domiciliée à St Quentin La Poterie (30), Ch. de la Font des Chiens.

Le 18 juillet, Jean-Luc, Raymond, Charles DAUTREVILLE, 46 ans, domicilié à Neuvecelle, 174 rue des Pêcheurs.

Le 10 août, Pierre, André CRISPINO, époux de Krista, Sieglinde HUBER, 74 ans, domicilié à Neuvecelle, 453 rue du Parc de l'Abbaye.

Le 4 septembre, Bernard, Henri, Gabriel, POUSSIER, époux de Brigitte, Marie, Louise BERRUT, domicilié à Neuvecelle, 137 D ch. de Confertes.

Le 24 septembre, Jean-Paul, Louis, Henri SEVEGRAND, époux de Sylvie, Marie FERLIN, 53 ans, domicilié à Neuvecelle, 849 av. de Maxilly.

Le 25 septembre, Viviane, Justine ROUCOU, veuve de Robert, Alphonse SERVOZ, 81 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1506 av. du Léman.

Le 11 octobre, Réjane, Fernande LEFEBVRE, 61 ans, domiciliée à Neuvecelle, 684 av. du Léman.



TOUT UN MONDE DE SERVICES

DIVISION PROPRETE - MULTISERVICES

Agence d'Annecy : 417, route de Macully 74330 POISY

Tél. 04 50 46 37 37 - Fax : 04 50 46 11 68

Agence d'Annemasse ; 1, rue des Prairies 74100 ANNEMASSE

Tél. 04 50 95 61 02 - Fax: 04 50 95 63 17



Fourniture de matériels pour adduction d'eau TP arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ovest Route de Bellegarde 74330 SILLINGY Tél. 04 50 22 54 96 - Fux 04 50 24 24 11



TRANSACTION

Le Front de Lac - 74502 EVIAN Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52 : 3615 Enaim - internet : http://wv e-mail : stef.seb@wanadoo.fr



z agences à votre service

- EVIAN Immeuble "Le Victoria" Quai Baron Blonay - Tél. 04 50 75 31 99
 - . SAINT-PAUL EN-CHABLAIS Immeuble "Le Bévère" - Tél. 04 50 75 37 34
 - SAINT-GINGOLPH 14, rue Nationale - Tél. 04 50 76 71 55



EVIAN Gare

04 50 75 02 28

EVIAN

Pl. d'Allinges 04 50 75 16 26 04 50 71 00 04

THONON Vongy

G. DUBOULOZ

Bricolage

Droguerie - Peinture

19, avenue Jules Ferry HONON Tél. 04 50 71 14 65

Gros, Détail Toute la déco.

Z.A.C. du Larry MARIN-THONON Tél. 04 50 71 36 92

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2001

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A adopté le projet d'aménagement et de réduction du temps de travail applicable à compter du 1" jan-
- A décidé de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 1⁻¹ ianvier 2002.
- A reconduit pour 2002 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.
- A accordé une prime de fin d'année au personnel communal correspondant à 1/12 enc de leur salaire
- A décidé de procéder au renouvellement de la ligne de crédit à court terme utilisable dans le cas de besoins temporaires de trésorerie.
- A procédé à la conversion en euros des tarifs municipaux et du montant des tarifs de la taxe de séjour applicable en 2002.
- A confié à ADIL/PLS la tâche d'enregistrement informatique du numéro unique de la demande de logements locatifs sociaux.
- A approuvé le recours à une société de travail temporaire.
- A demandé que l'acquisition de mobilier et d'équipements divers soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.
- A approuvé la participation aux frais d'établissement d'un document d'arpentage dans le cadre d'une transaction immobilière.
- A adopté les décisions modificatives nº1 du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assai-
- A accepté la dissolution du syndicat intercommunal d'incendie et de secours du canton d'Evian.
- S'est inquiété des conditions de mise en oeuvre de la réduction du temps de travail aux hôpitaux du
- S'est prononcé favorablement à l'étude du projet pour la création d'un parc régional du Chablais.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal:

- A été informé de la décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, désignant le cabinet d'avocats Dubouloz & Coffy pour défendre les intérêts de la commune dans l'action intentée par Monsieur et Madame Colombani.
- A pris connaissance de la parution du bulletin municipal de 2002.

- A entendu communication du programme des manifestations organisées sur la commune à l'occasion du Téléthon 2001.
- A été informé du concours des illuminations organisé à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- A été informé de la vidéoconférence présentée par André Georges le 14 décembre 2001 à la salle d'ani-

REUNION DU 14 JANVIER 2002

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

A décidé, à l'unanimité, que :

- la commune de Neuvecelle percevra la surtaxe sur les eaux minérales telle que définie à l'article 1582 du C.G.I ou tout autre article qui lui succéderait par suite d'un changement de numérotation,
- le taux exprimé en euro par hectolitre livré à titre onéreux ou gratuit, est fixé à la valeur de 0.5130 euro au jour de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

REUNION DU 27 MARS 2002

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le budget primitif M 14 de 2002 qui s'établit comme suit :
 - section de fonctionnement : recettes et dépenses: 1 973 926 euros,
 - section d'investissement : recettes et dépenses : 1 300 518 euros,
- et a précisé que ce budget d'un montant total de 3 274 444 euros limite les dépenses de fonctionnement, comptabilise une légère augmentation des recettes de fonctionnement et enregistre un programme d'investissement relativement soutenu.
- A approuvé le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 2002 qui s'établit comme suit :
 - section d'exploitation : recettes et dépenses : 403 376 euros.
 - section d'investissement : recettes et dépenses : 302 057 euros.
- A décidé d'augmenter de 5,96 % les taux d'imposition des taxes directes locales afin de palier aux dépenses occasionnées par la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail ainsi que de la faible progression de l'allocation compensatrice pour la réduction de la part des salaires dans le calcul de la taxe professionnelle. Les taux appliqués en 2002, sont donc les suivants :
 - Taxe d'habitation : 10,50 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,50%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,37%
 - Taxe professionnelle: 17.04 %

 A attribué aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 20 125 euros;

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2002
Lou Nove Chatni	3 100 €
Hand Ball de Neuvecelle	3 600 €
Bibliothèque de Neuvece	elle 3 400 €
Club de l'Amitié	915 €
Gym Nouvelle Forme	600 €
Donneurs de sang de Ne	euvecelle 650 €
La Neuvecelloise	600 €
Restaurant scolaire	305 €
Trompes de chasse de N	leuvecelle 600 €
Espace danse	450 €
Ecole du Chat	160 €
Association l'atelier de N	leuvecelle 450 €
Neuvecelle Loisirs Cultur	re 3 000 €
Tennis Club d'Evian	460 €
M.J.C. d'Evian	530 €
La Passerelle	230 €
Association des parents	d'élèves Les Cygnes 80 €
Les Myosotis - Maisons	
MUTAMA Savoie Mont-E	Blanc 220 €
Association Savole Arge	ntine 80 €
Prévention routière	80 €
Fédération des oeuvres	laïques 155 €
Association Protection C	
TOTAL	20 125 €
A secondé une subs	autice de 15 000 euros eu

- A accordé une subvention de 15 000 euros au C.C.A.S. de Neuvecelle.
- A accordé une subvention de 17 751 euros à l'école Saint-Bruno pour les 41 élèves de Neuvecelle scolarisés dans cet établissement.
- A demandé que l'acquisition de mobilier et d'équipements divers soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.
- A approuvé la prise en charge de la somme de 1 830,82 euros représentant la part de la commune de Neuvecelle à l'étude approfondie pour la mise en place de la collecte sélective de déchets sur le canton d'Evian et Marin.
- A approuvé le cahier des charges du diagnostic pour le contrat local de sécurité.
- A approuvé le plan de financement relatif à l'aménagement de la route départementale n° 24 sous la chapelle de Maraîche.
- A donné délégation à monsieur le Maire pour les marchés pouvant être passés sans formalité préalable.
- A transféré la compètence de maître d'ouvrages au SELEQ 74 pour la réalisation d'ouvrages d'éclairage public.
- A donné mandat au SELEQ 74 pour l'enfouissement de réseaux téléphoniques avenue de Maxilly et avenue d'Abondance et a approuvé les conventions à intervenir avec France Telecom.
- A approuvé le projet de mise en souterrain des réseaux aériens et les travaux d'éclairage public à réaliser avenue d'Abondance et avenue de Maxilly.

- A approuvé la mise à disposition d'un terrain à la commune d'Evian.
- A donné délégation à l'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.
- A approuvé la motion du Syndicat Intercommunal de la Rive Française du Léman dans le cadre du litige qui l'oppose aux services de l'Etat.
- A demandé que soit fixé le périmètre de la Communauté des Communes correspondant au territoire des communes du canton d'Evian et incluant la commune de Marin.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal :

- S'est interrogé sur les modalités de présentation des budgets lors des séances du Conseil Municipal.
- A été informé sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement de l'avenue d'Evian.
- A été informé de la parution de la prochaine édition de Neuv'Echos.

REUNION DU 27 MAI 2002

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le projet de mise en souterrain des réseaux électriques et d'équipements de voirie à réaliser avenue de Maxilly et le plan de financement correspondant.
- A renouvelé son adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie pour l'année 2002;
- A approuvé une convention de mission et un contrat d'intervenant extérieur relatifs au développement du hameau de Milly.
- A donné mandat au Maire pour le contreseing d'une convention relative à l'aménagement d'un itinéraire de randonnée et pour la signature d'une convention pour la mise en place de la signalétique directionnelle départementale des itinéraires du PDIRP.
- A approuvé la vente d'une parcelle au profit du Conseil Général de la Haute-Savoie à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la route départementale n° 24 sous Maraîche.
- A revalorisé les indemnités de fonction des adjoints conformément aux nouvelles dispositions de la loi relative au régime indemnitaire des élus locaux.
- A fixé le tarif de la vacation funéraire de Police à 23 euros pour l'année 2002.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A été informé des dispositions prises pour sécuriser l'entrée et la sortie des élèves aux abords du groupe scolaire.
- A fait le point sur les effectifs du personnel communal.

REUNION DU 28 JUIN 2002

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- A approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2001 du budget principal qui fait ressortir un excédent global de clôture de 3 147 815,95 francs et de 749 178,95 francs en tenant compte des restes à réaliser.
- A approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2001 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui fait ressortir un excédent de 558 983,76 francs et de 216 002,76 francs en tenant compte des restes à réaliser.
- A affecté le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.
- A décidé d'appliquer une augmentation de l'ordre de 3 % à la redevance commune du prix de l'eau qui est ainsi portée à 0,75 euro le m³ et à la redevance assainissement qui est ainsi portée à 0,69 euro le m³ pour les consommations enregistrées du 01.08.2002 au 31.07.2003. Cette augmentation est indispensable compte tenu des importants travaux réalisés pour le renforcement du réseau d'eau communal.
- A reconduit pour l'année 2002/2003, les tarifs du transport scolaire applicables en 2001/2002 ainsi que le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.
- A fixé le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- A admis en non-valeur des titres de recettes devenus irrécouvrables.
- A donné mandat au Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie pour l'étude de l'enfouissement des réseaux téléphoniques, avenue du Flon et Chemin des Confertes.
- A approuvé le projet d'enfouissement des lignes téléphoniques avenue d'Abondance et le plan de financement correspondant.
- A approuvé une convention de mise à disposition d'un terrain au lieu-dit "La Verniaz".
- A approuvé une convention pour la création d'une antenne de justice et du droit dans le Chablais.
- A annulé la délibération du 27 mai 2002 portant mandat pour le contreseing d'une convention relative à l'aménagement d'un itinéraire de randonnée.
- A approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain au lieu-dit "le Bois Ramé".
- A fixé les tarifs des droits de licence et de l'impôt sur les spectacles de 5*™ catégorie.
- N'a pas donné suite à une proposition d'acquisition d'une parcelle au lieu-dit "le pré de l'Abbaye".

En fin de séance, le Conseil Municipal ;

 A été informé de la parution prochaine du bulletin intermédiaire Neuv'Echos.

REUNION DU 18 OCTOBRE 2002

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- A jugé opportun l'acquisition de différents biens immobiliers situés sur le territoire communal et notamment un terrain bâti sis au lieu-dit "Chez Gruz"
- A approuvé le budget supplémentaire de 2002 du budget principal qui s'établit comme suit :
 - section de fonctionnement : recettes et dépenses : 147 693 euros.
 - section d'investissement : recettes et dépenses : 1 403 292 euros.
- A approuvé le budget supplémentaire de 2002 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :
 - section d'exploitation : recettes et dépenses : 11 774 euros.
 - section d'investissement : recettes et dépenses : 142 178 euros.
- A approuvé les avenants aux marchés pour la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement au Parc de l'Abbaye et pour l'aménagement de l'avenue d'Evian.
- A approuvé le projet actualisé de création de collecteurs secondaires d'assainissement au lieu-dit "Chez Duret Nord".
- A approuvé le projet de réfection de la toiture de la Chapelle de Maraîche et a sollicité le financement correspondant.
- A procédé à la réduction de factures établies sur le budget 2002 de l'eau et de l'assainissement.
- A approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Equipement des Régions de Thonon et Evian.
- A décidé de créer un poste d'agent administratif destiné à la promotion interne.
- A approuvé la modification des statuts de l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian.

En fin de séance, le Conseil Municipal :

- A été informé de la réalisation d'un emprunt de 138 000 euros pour financer l'acquisition d'un terrain en vertu de la délégation donnée au Maire.
- S'est interrogé sur la destination à donner à la propriété "le Clos Cachat".
- A été informé du bilan de fonctionnement de l'antenne de justice et du droit en Chablais.
- S'est interrogé sur les modalités d'organisation du sommet du G8.
- A été informé du projet de création d'un golf sur les terrains du Syndicat Intercommunal pour le Développement d'Evian et de sa Région.

Tout pour la future maman et l'enfant dès la naissance

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger 74500 EVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

SAGRADRANSE S.A.



Sables et Graviers Gravillons et Enrochement Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88 B.P. 604 1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

Ets FAVRE SARL ACROIX

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- SANITAIRE

35, avenue de Grande-Rive 74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. 04 50 75 23 97

giletto

Bâtiment • Génie Civil Travaux Publics

B.P. 619 - AMPHION - 74500 EVIAN Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55

IMPRIMERIE PERAY USY NOËL

Conception et réalisation de :

Cartes de visite, commerce, væux Enveloppes - Têtes de lettres Liasses autocopiantes - Carnets Bans de commande - Numérotation Affiches - Brachures - Calendriers Dépliants, plaquettes publicitaires,

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20

E-mail: noel.musy@wanadoo.fr

RESSOURCEZ-VOUS THERMES EVIAN

- FITNESS
- INSTITUT DE BEAUTÉ
- SOINS THERMAUX RELAXANTS
- RÉFLEXOLOGIE
- KINÉSITHÉRAPIE
- DIÉTÉTIQUE



Renseignez-vous au 04 50 75 02 30 www.lesthermesevian.com

VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE

2002 A L'ECOLE MATERNELLE

ne année scolaire écoulée, aussi furtive qu'un éclair, à peine le temps de s'en apercevoir ! Nous nous étions quittés au lendemain du Carnaval et depuis, les petits de maternelle ont eu d'autres occasions de montrer leurs



Ecole maternelle au Carnaval 2002

Les 25 et 26 avril, 89 d'entre eux ont pris leurs duvets et leurs sacs à dos et ont quitté le domicile familial pour deux jours et une nuit. Grand évenement pour les bouts de choux de trois, quatre et cinq ans ! Il n'est pas facile à l'âge du "doudou" et de la sucette, d'abandonner le nid douillet de papa et maman pour dormir en dortoir avec les copains de classe. Finalement tout s'est très bien passé et après les visites à la ferme, jeux de piste et promenades en forêt de la journée, tout le monde s'est effondré vers 21 heures, trop fatigué pour penser à pleurer!



Quand l'appétit va, tout va !!

Du 4 au 14 mai, nous avons exposé nos réalisations sur le thème "Flore et Sens" : trois œuvres en volume et une série de tableaux. Pour les plus petits un "patchwork en forêt", assemblage géométrique de coupelles en pâte à sel, offrait à la vue et au toucher une composition colorée

d'éléments naturels récoltés en forêt ou en montagne.

La "nature transparente" des petits-movens se voulait sculpture de verre et trouvait ses couleurs dans les matériaux naturels capturés par ses hublots. Pour la classe des moyens-grands, un "musiqu'arbre" déployait ses branches pour donner à voir d'inhabituels fruits sonores : grappes de coquillages ou de coquilles de noix, bouquets de plumes ou de feuilles séchées... Enfin les enfants de grande section avaient créé un "jardin extraordinaire", lui donnant vie dans une série de tableaux où toutes sortes de fleurs réalistes ou imaginaires se détachaient sur un fond coloré

ou nuancé. Cela a été une expérience très riche et l'exposition réalisée par la responsable de la Galerie 29 d'Evian a enthousiasmé les nombreux visiteurs, grands et petits, par la qualité des travaux de toutes les écoles participantes et par la facon dont ils avaient été mis en valeur.



Nous avons terminé l'année par des activités plus sportives, puisque la Cité de l'Eau à Amphion a accueilli pour six séances les classes de moyenne et grande section. Il s'agissait là d'acquérir par le jeu aquatique certains réflexes qui faciliteront l'apprentissage de la natation dans les prochaines années ou, pour certains, de se défaire d'une forte appréhension de l'eau afin d'y trouver progressivement un réel plaisir.

Entre temps, notre jardin a fleuri, nos salades ont poussé et nous sommes allés visiter le zoo de Servion en Suisse.

En guise de point final, les deux écoles ont fait la fête le samedi 22 juin. Cela a débuté dans la matinée, par un spectacle sur le thème du voyage, puis après un repas organisé par l'Association des parents d'élèves, les enfants ont pu jouer dans les stands d'une joyeuse kermesse.

Le petit monde de la maternelle

L'ANNEE 2001-2002 A L'ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT MAGNIN DE NEUVECELLE

Le 29 septembre : L'école court. Les élèves de l'école primaire de Neuvecelle se sont joints à ceux d'autres écoles pour la course traditionnelle au plus grand nombre de kilomètres parcourus... De bien belles performances, comme à l'accoutumée !

Le 5 octobre : Sortie au Parc de Neuvecelle. CP et CE2 sont partis ensemble glaner les trésors de l'automne. Les fruits de la récolte ont ensuite permis aux élèves des 2 classes de travailler sur un projet artistique commun : la conception de différents tableaux mettant en éveil les cinq sens. Nos artistes en herbe ont exposé leurs œuvres lors de la Semaine de l'Art Contemporain, à Evian.

Le 18 octobre : La semaine du goût au Casino Royal, Evian.

L'équipe du Casino Royal a généreusement invité les élèves de CP à découvrir les 4 saveurs (amer, acide, sucré, salé) grâce à la dégustation des mets les plus savoureux... Les ieunes papilles gustatives s'en sont données à cœur joie! Encore merci pour l'accueil des cuisiniers...

Le 20 octobre : Cross inter-écoles de Lugrin : l'école court à nouveau, mais cette fois-ci sur une distance déterminée autour du stade de Lugrin. Comme chaque année, quelques médailles récompensent nos petits athlètes et un bon goûter réconforte tous les coureurs! Merci aux parents d'élèves pour leur participation...

Les 3 et 4 décembre : Ecomusée paysan de Viuz en Sallaz: "Noël dans le monde" CP, CE1, CE2 et CM1 se sont préparés aux fêtes de fin d'année en découvrant comment Noël était fêté ici et là, hier et aujourd'hui. Un conte du Canada, la fabrication d'une lanterne mexicaine, la découverte des rissoles et autres gourmandises d'autrefois en Haute-Savoie et un jeu d'associations des pères-Noël du monde entier leur ont offert un joli voyage au pays de l'or blanc.

Le 14 décembre : Marché de Noël du groupe scolaire de Neuvecelle.

Après quelques semaines de travail en commun où petits et grands s'entraidaient pour préparer mille et une merveilles : lanternes, guirlandes. boules et bougies, gourmandises et autres cartes de vœux ont été vendues dans une ambiance chaleureuse, au profit des coopératives de chaque classe. Merci encore de votre générositél

Le 28 janvier : Concert au Palais des Congrès,

"Instrument de verre, voix de Cristal".

Dans le cadre des spectacles JMF (Jeunesses Musicales de France), les élèves du cycle 3 ont pu découvrir deux instrumentistes particuliers : Thomas Block et son glassharmonica, ainsi que Fabrice di Falco, sopraniste.

Le 16 mars : Fête du Printemps.

Le primaire et la maternelle s'unissent une nouvelle fois, pour fêter cette fois-ci le retour de la saison fleurie. Après un défilé costumé dans les rues du village, les enfants ont offert un petit récital à leurs parents et grands-parents à la Maison des Associations. "Ah! Soleil, soleil..."



Le 29 mars : Visite d'un élevage d'Alpagas, à Saint-Paul.

Madame Bochaton a invité la classe de CP à découvrir son élevage d'alpagas : après quelques informations sur leur mode de vie, la technique de la tonte, et une démonstration de l'utilisation du rouet pour filer la laine... chaque enfant a pu guider un alpaga sur un parcours "d'agility"! Après cela, un bon goûter leur fut offert... Le parfait accueil! Un grand merci à la maman de Rudy et Samantha!

Les 25 et 26 avril : Mini-séjour à Saint-Paul.

Pour clore une année de tutorat CE2 - maternelle (lecture des grands aux petits, ateliers arts plastiques communs...), les élèves de ces cinq classes sont allés partager deux jours et une nuit loin de leurs parents. Ils ont ainsi découvert ensemble une fromagerie et ce joli coin du Pays de Gavot grâce à des jeux de piste et d'orientation et un rallye-photos. Les CE2 ont également rencontré les CM de l'école de Saint-Paul, ce qui permit un échange scolaire.



Du 4 au 14 mai : Semaine de l'Art Le 17 juin : Barrage de la Grande Dixence. Contemporain, à Evian.

Les CP et les CE2 ont exposé leurs œuvres automnales parmi une foule d'autres artistes contemporains.

Le 4 mai : Vernissage de l'exposition Flore et

La Galerie 21 invite les enfants de la circonscription d'Evian ayant participé à la manifestation à un goûter inaugurant cette semaine bien particulière.

Le 6 mai : Parcours quidé à travers l'exposition Flore et Sens.

Les enfants crayonnent de jolis dessins pour garder en mémoire les œuvres qui les touchent le plus. "L'Amour en Cage" est l'un des favoris...

Du 28 mai au 25 juin : Piscine à la Cité de l'Eau, Publier.

Les CP et les CE1 ont bénéficié de cinq séances de piscine.

Le 7 juin : Théâtre Antoine Riboud à Evian.

Les élèves de CM1 et CM2 ont pu applaudir de jeunes comédiens thononais (troupe de l'Atelier) dans une pièce de Jean Claude Grümberg intitulée "L'Atelier".

Découvrir le théâtre dans une salle aussi charmante et grâce à des artistes à peine plus âgés qu'eux aura sans doute éveillé quelques nouvelles passions!

Les 11, 14 et 25 juin : Concerts : "Stylo-Plume". Engagés dans un projet musical, les CM1 et CM2 ont travaillé toute l'année en collaboration avec les écoles de musique de Thonon et trois autres classes de cours moyen du canton.

Ils ont ainsi monté le spectacle très réussi d'une partition chantée par les enfants et accompagnée par l'orchestre symphonique de l'école de musique de Thonon.

Ils se sont produits en vrais professionnels au Palais des Congrès d'Evian, à la M.A.L. de Thonon et à la salle des fêtes de Sciez.

Des efforts récompensés par de francs applaudissements!

Le 25 juin : Mairie de Neuvecelle.

En réponse à un courrier de la classe de CE2, monsieur Louis Duret, Maire de Neuvecelle, a invité ces élèves à découvrir la mairie. Il les a reçus pour parler de l'histoire et de l'organisation de leur commune, et leur a offert un goûter pour clore la rencontre. Voilà une agréable entrée dans la vie de citoyen!

Merci encore, Monsieur le Maire!

Les CE2 retrouvent leurs compères de Saint-Paul sur un lieu touristique de notre belle région.

Le 17 juin : Mer de Glace et Parc de Merlet aux Houches.

Les CM1 et les CM2 découvrent d'autres merveilles de nos chères montagnes.

Le 27 juin : Randonnée à Bernex.

Les élèves du primaire partent d'un pied vaillant affronter la pointe de Pelluaz. Un pique-nique bien sympathique pour des élèves plein d'énergie!

Le 29 juin : Fête de l'école.

"Avant de partir en voyage, chantons ensemble encore une fois!"

Le petit train démarre, semant à chaque arrêt la nouvelle prestation d'une des neuf classes du groupe scolaire de Neuvecelle.



Ecole primaire, fête scolaire de juin

On chante On chante soir et matin On chante chez "Robert Magnin" ...

En route maintenant pour 2003!



LES ASSOCIATIONS **UNE LENTE CONQUETE DE LA LIBERTE**

es Donneurs de Sang bénévoles, la plus ancienne, au Jardin des Sons, la plus récente, quatorze associations ont trouvé leur place dans la vie communale. Des hommes et des femmes, tous des bénévoles, consacrent une partie de leur temps à les animer. Qu'il nous soit permis de les en remercier.

La liberté d'association fait partie de notre paysage démocratique. Elle y paraît naturelle. Et pourtant ce fut l'aboutissement d'une longue et lente conquête.

De la liberté de s'associer...

"L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal gu'en s'as-

Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression, ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres".

Pierre WALDECK-ROUSSEAU

La capacité de s'associer volontairement, c'est à dire de mettre en commun des œuvres, des goûts, des efforts, des passions, rappelle que "I'homme est un animal politique" (Aristote). Mais aujourd'hui, en France, l'idée d'association renvoie moins à la mise en commun de moyens qu'à la définition de la nature des buts visés. En effet, l'association, au sens de la loi du 1* juillet 1901, est un contrat passé librement entre des personnes qui ne souhaitent pas retirer un bénéfice financier de leur action commune. Influencée à la fois par l'effort patient de spécialisation des différentes manières de s'associer, menée par l'Etat dans le but de contrôler cette liberté si puissante, et par la trace profonde de la loi de 1901, l'histoire de la liberté d'association oublie parfois les autres buts et les autres natures possibles de l'association humaine, également complémentaire d'autres libertés, notamment celles d'opinion et de réunion.

Naissance sous surveillance...

"Le roi ne veut pas de ralliement" "Il ne faut pas dans l'Etat de pelotons à part". ADAGES MONARCHIQUES DE L'ANCIEN REGIME

"Il ne peut y avoir de corps, ni de communauté sans la permission du roi".

JEAN DOMAT FIN XVIIe

La vie sociale entraîne nécessairement des associations. Or celles-ci peuvent concurrencer ou menacer les pouvoirs, d'Etat, d'Eglise ou d'argent. La monarchie a, de ce point de vue. adopté une attitude conséquente en favorisant les "associations" qui la renforçaient dans son combat contre les féodaux, associations bourgeoises des métiers notamment. Mais elle ne les a tolérées qu'autant qu'elle les contrôlait. par la dévolution de privilèges (dont le monopole) et à charge d'exécuter pour son compte contrôles et levées fiscales. Les entreprises commerciales elles-mêmes n'étaient autorisées que selon ce régime des privilèges, qui soutient moins qu'il n'emprisonne. C'est cette "chaîne" des privilèges qui avait fait de la France du XVIIIe siècle un corps social extraordinairement rigide, malgré des tolérances de fait et des transgressions du droit. Et la tentative de Turgot d'en faire sauter le premier maillon, les corporations de métier, avorta.

Ouverture révolutionnaire...

"Les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens".

LOI DU 21 AOUT 1790

La Révolution, dans un premier temps, inversa la logique monarchique : une liberté de principe succédait à une interdiction de principe. Dans les faits, cette liberté favorisa surtout les clubs et associations politiques jusqu'en 1795, car là était l'enjeu. Cette effervescence associative se coule dans le moule des anciennes sociabilités locales ou régionales, auxquelles renvoient également les statuts des Communes et des districts parisiens.

Du devoir à la liberté d'association...

"Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs. ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs".

LOI LE CHAPELIER, 14 JUIN 1791, ART.2

Cette brêve ouverture, close par le décret d'Allarde, la loi Le Chapelier et le décret du 23 août 1795, a établi le lien entre liberté d'opinion et liberté d'association : Le Chapelier avait présenté, le 9 mai 1791, un projet de limitation du droit de pétition et d'affiche, avant de proposer la loi du 14 juin 1791 qui porte son nom. La répression des clubs politiques, systématique à

partir du décret d'août 1795, confirme la force de ce lien entre liberté individuelle et liberté collective. Mais, en agissant ainsi, les législateurs ont substitué au devoir d'association, découlant d'une structure sociale comme le métier, la liberté d'association, fondée sur la notion individuelle de contrat : l'association n'est plus un devoir mais une liberté, qui reste à conquérir.

Origines de la loi 1901...

"Vous n'avez qu'une alternative : ou des droits reconnus, ou des droits envahis, ou des associations légales, ou des sociétés secrètes et illicites".

ALPHONSE DE LAMARTINE 1834

C'est à partir d'une conception contractuelle de la liberté d'association que le XIXe siècle va en entreprendre cette lente conquête. Mais l'Etat cherche à encadrer cette liberté en distinguant selon ses buts et ses objets : la liberté d'association est en quelque sorte "morcelée" par les XIXe et XXe siècles, qui distinguent sociétés commerciales et sociétés de secours mutuels. sociétés philanthropiques et syndicats, sociétés coopératives et associations à but non lucratif.

Un contrat social...

"Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le Contrat social donne la solution".

JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1762

La création de cette dernière catégorie est inséparable de la conquête des autres libertés : Pierre Waldeck-Rousseau propose, dès 1883, de prolonger la liberté d'opinion, qui découle des lois de juin et juillet 1881 (interdisant cependant les clubs politiques) par une loi sur les associations. Son projet sur les syndicats est adopté en 1884, avant qu'il n'obtienne, en 1901, le vote de la loi du 1" juillet. La liberté

d'association est désormais acquise, sous la réserve du problème des congrégations et associations religieuses auxquelles, justement, la loi du 1^e juillet 1901 est largement consacrée.

Partager les valeurs démocratiques...

"L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligation".

LOI DU 1" JUILLET 1901, ART.1

Ainsi, une association vit par ses membres, ses bénévoles, mais aussi par ses salariés, ses clients, ses usagers et par la solidarité citovenne. Les associations rendent service, produisent, rapprochent les êtres, et exercent pour le compte de l'Etat des délégations de service public. Mais le monde associatif distingue surtout les associations "gestionnaires", dont l'activité régulière repose sur des salariés, des associations "non gestionnaires", dont la ressource presque unique est le bénévolat.

Dès lors, la question du rapport contractuel, au cours de la définition de la loi de 1901, n'est pertinente que tant qu'il s'agit d'envisager la liberté d'association. Et le défi aujourd'hui posé au monde associatif est bien celui de la liberté de l'association, afin de garantir, dans le fonctionnement même de ces associations, les valeurs et les idéaux démocratiques et sociaux qui ont présidé à l'adoption de la loi.

"Après la liberté d'agir seul, la plus naturelle à l'homme est celle de combiner ses efforts avec les efforts de ses semblables et d'agir en commun. Le droit d'association me paraît donc presque aussi inaliénable de sa nature que la liberté individuelle. Le législateur ne saurait vouloir le détruire sans attaquer la société elle-même".

ALEXIS DE TOQUEVILLE.

Louis Duret





TRONIO DE





00 33 450 76 15 15





à 10 mn de la frontière ZA du Crêt - 74500 LUGRIN

LUGRIN

2000m2 DE CHOIX ET FRAICHEUR NON STOP 6 JOURS/7 & LE DIMANCHE MATIN FACILITES DE CHANGE FRANCS SUISSES ACCEPTES

GYM NOUVELLE FORME

Deux amies, Annie et Nadine, avaient depuis longtemps l'idée de créer un club de gymnastique féminine sur la commune de Neuvecelle.

Le Maire et les Conseillers Municipaux, sans oublier René POUX et Agnès GRANJUX, ont permis de concrétiser ce rêve en mettant tous les moyens à notre disposition. Ainsi le premier cours pouvait débuter le 2 décembre 1986.

Depuis, de fin septembre à fin juin, les adhérentes se retrouvent deux fois par semaine. Tout d'abord nous avons occupé l'école maternelle puis ensuite l'école primaire. Quelques années plus tard, nous voici à la salle d'animation plus adaptée à l'effectif croissant du club avec trois cours par semaine :

Gym le mardi : de 20 h à 21 h
Step le jeudi : de 19 h 30 à 20 h 30 et stretching de 20 h 30 à 21 h 30

Outre les activités sportives, nous avons pris l'habitude de nous retrouver autour de repas ou sorties devenues traditionnelles, tels que le brizolon en novembre, la fondue de l'amitié, un repas au restaurant pour la fin de l'année, la galette des rois en janvier, le carnaval en février, une sortie repas ou une promenade qui comme cette année nous a emmené à Ballenberg en Suisse découvrir un musée de l'habitat en plein air où nous avons passé une agréable journée,

sans oublier quelques intermèdes d'après gym.

Le bicentenaire de la Révolution a marqué le début de notre participation au carnaval d'Evian remis à l'honneur. 2003 sera d'ailleurs l'année de notre 12° défilé.

La saison 2002-2003 qui vient de commencer voit s'accroître encore le nombre de nos adhérentes : aussi, une salle pour toutes les associations permettrait notamment le rangement de notre matériel devenu important. Nous croyons savoir que des transactions sont en cours pour l'acquisition d'un bâtiment, nous souhaitons vivement que cela aboutisse et plaçons nos espoirs dans ce projet.

Siège ; Mairie de Neuvecelle Verlagny - 74500 Neuvecelle Présidente ; Annie SIMON





ESPACE DANSE

our répondre probablement à une certaine demande et à l'initiative de la présidente de Gym Nouvelle Forme (la mère des associations, diront certains), une section danse a été créée, en 1993, dans la vie associative de Neuvecelle.

Laurent, recruté parmi les danseurs de Larringes a animé les séances pendant 3 ans, avec au programme les danses de société et le rock

En 1996, Rosine a pris le relais et, peu à peu, l'association est devenue un club de rock. Grâce à son dynamisme, à sa jeunesse, l'association a vu le nombre de ses adhérents augmenter chaque année avec un pourcentage de jeunes toujours plus important. Son départ en l'an 2000 a suscité quelques regrets. Rosine ayant beaucoup d'admiration pour Robert "son prof", c'est tout naturellement que nous sommes allés le solliciter. Sans beaucoup d'hésitation, il a accepté de venir à Neuvecelle. Il commence sa 3^{eme} année parmi nous, et essaie, à partir de cet automne, d'intégrer entre 2 séances de rock, une séance de danses diverses (madison, valse, salsa).

En 10 ans, le nombre des adhérents est passé de 20 à 90, certains trimestres, dont environ 3/4 de nouveaux chaque année, ce qui est assez difficile à gérer aussi bien pour l'animateur que pour l'association (fourchette d'âge : 18 à 70 ans). En dehors des séances hebdomadaires, des soirées dansantes sont programmées chaque fin de trimestre, soit à la maison d'animation, soit à l'extérieur. De plus, au cours de l'année, des rencontres interclubs sont organisées dans des lieux différents.

Aujourd'hui, le nombre de clubs dans la région est important, et une certaine concurrence a tendance à s'installer. Certains ont un esprit plus compétitif que d'autres. Pour nous, la devise de l'association pourrait être : "danse, détente et bonne humeur". L'objectif est de permettre aux personnes intéressées par cette activité sportive d'apprendre à danser et venir se détendre 1 ou 2 heures, sans se prendre la tête avec des répétitions de ballets. Laissons la compétition aux pros!

Depuis 2 ans, pendant la période d'interruption de la danse, on essaie de planifier des sorties montagnes : il y a plus d'amateurs pour arpenter les pistes de danse que les sentiers, mais ce n'est pas inintéressant.

Nous ne pouvons terminer ce résumé "historique" sans remercier la municipalité de Neuvecelle qui nous permet d'évoluer dans un espace confortable et nous a donné la possibilité d'acquérir du matériel (CD, poste et récemment, un micro serre tête).



RESTAURANT SCOLAIRE

'Association a la responsabilité des repas de la surveillance des enfants du groupe scolaire entre 11 h 30 et 13 h 30. Plus de 7 000 repas ont été servis au cours de l'année scolaire 2001-2002 (60 par jour) générant un "chiffre d'affaire" de 30 000 euros. Il n'est pas inutile de rappeler que l'Association, régie par la loi de 1901, est gérée par des bénévoles. Elle est à distinguer de l'Association des parents d'élèves "Lou Nove Chatni", dont on trouvera une page de présentation dans ce bulletin et du Conseil d'Ecole, structure officielle de concertation entre les enseignants, la commune et les parents. Selon les statuts, les parents dont les enfants ont pris 10 repas deviennent membres de l'Association et sont invités à l'A.G. dont la dernière s'est tenue le 11 octobre.



Les repas sont confectionnés par la cuisine des Hermones à Vongy et livrés par liaison chaude en containers isothermes. Deux services sont assurés par Renée Turpin, salariée de la commune, le premier à 11 h 30 pour les maternelles, le second à 12 h 30 pour les primaires. Maryse Morand, également salariée de la commune est responsable de la vaisselle. La qualité des repas est satisfaisante selon une maman diététicienne qui va négocier pour encore l'améliorer, en particulier l'adapter aux goûts et capacités des plus jeunes. Une visite de la cuisine des Hermones peut être organisée à la demande des parents. Le temps libre est consacré à des activités ludiques animées avec dynamisme par Véronique Fontaine et Claude Bozonet, salariées de l'Association, assistées quotidiennement par

2 ou 3 des 16 mamans et papa (il y en a un) bénévoles. Les petits bénéficient des jouets de l'école maternelle, tandis que les grands utilisent les jeux acquis au fil des ans par l'Association. Des activités très appréciées sont les parties de foot sur le terrain de Hand de Milly, le pique-nique, les décorations d'Halloween, de Noël et de Pâques.

Chaque année, le règlement intérieur est amendé par des règles de vie, démocratiquement débattues et acceptées par les enfants usagers et les adultes de l'encadrement. Suite à des troubles de discipline inédits à la rentrée 2002, de nouvelles mesures ont dû être mises en place chez les grands : rassemblement sous le préau 10 minutes avant le repas afin d'améliorer le passage aux toilettes et le lavage des mains, répartition des enfants à table par classes différentes et non plus par affinité, silence pendant 3 repas puis règle du chuchotement, 1 adulte pour 2 tables partageant le repas des enfants. Nous espérons que la nécessité de ces mesures aura été comprise par les enfants et leurs parents en leur rappelant que l'Association se réserve le droit d'exclure ceux qui ne respectent pas les règles de vie du Restaurant.



Le recrutement de Claude Bozonet en septembre assure la continuité et la permanence de l'animation des maternelles, permettant de palier à une défection toujours possible d'une bénévole. Moyennant quoi le prix du repas a dû être augmenté de 5%, passant à 4,2 euros. Ce tarif est dans la moyenne départementale selon une enquête des Délégués Départementaux de l'Education Nationale. Les familles en difficulté peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par les services sociaux de la mairie. Les enfants qui prennent tous leurs repas un mois durant bénéficient d'un repas gratuit. Les repas des mamans bénévoles ainsi que ceux de leurs 2 premiers enfants sont offerts le jour de leur prestation. Il est rappelé à cette occasion que les parents, et pourquoi pas grands parents, sont bienvenus pour rejoindre la sympathique équipe des bénévoles et assurer l'animation des jeunes, occasionnellement ou régulièrement une

à quatre fois par mois. Mais si leurs activités ne leur permettent pas cet engagement, il leur est vivement demandé de prendre un repas par an avec leur(s) enfant(s), afin de se rendre compte du fonctionnement quotidien du Restaurant Scolaire. Il suffit pour cela d'en avertir Renée Turpin, avant 9 h, à la maternelle, le jour souhaité. Cette importante activité sociale est, rappelons-le aux parents parfois critiques, gérée bénévolement par un Conseil d'Administration présidé par Sylviane Alborini, assistée de Renée Turpin et Elisabeth Vesin, trésorière et trésorière adjointe, Martine Pittay et Philippe Dufour, secrétaire et secrétaire adjoint, Sylvie Besson et Jean-Marc Coulon, commissaires aux comptes.

ECOLE DU CHAT LIBRE

e sort réservé aux chats abandonnés par leur maître, se reproduisant sans contrôle nous ont émus et nous avons décidé d'agir pour remédier à ces désagréments, sans nuire à l'animal qui n'est en rien responsable.

A l'instar de l'Ecole du Chat Libre de Paris, fondée par Michel CAMBAZARD, en 1978, nous avons créé en septembre 1994 notre propre comité à Neuvecelle.

Nous sommes une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, apte à recevoir des dons et qui ne fonctionne que grâce aux bénévoles et aux dons reçus. Notre objectif, transformer les chats dits "errants" ou "sauvages" en chats libres (stérilisés, tatoués ou marqués) protégés par la Loi, domiciliés officiellement sur un territoire déterminé car les chats sont de nature sédentaire et non vagabonde.

Le rôle de notre association est aussi de former d'autres protecteurs, d'autres bonnes volontés parce que la prise en charge sur leur territoire, des chats qui se reproduisent dans la rue ou dans la nature, demande un apprentissage et chaque fois que nous sommes sollicités, nous nous efforçons de faire le maximum pour aider et encourager les nouvelles recrues à s'engager dans cette voie de la protection animale.

Nous intervenons dans tout le Chablais et depuis sa création nous avons pu faire stériliser 1867 chattes et chats.

Tél: 04.50.75.02.58





1ARQUE PAGE

té lance l'idée d'une bibliothèque. n accueille une fois par semaine dultes dans la salle du restaurant grande armoire est alors ouverte lés les livres prêtés par l'organisme êts "le Bibliobus".

e Bar et Anne-Marie Collomb porter leur aide au bibliothécaire, du groupe scolaire restant vacante nstaller plus au large.

ue se constitue en association Loi sa tête Claudine Delerce et une énévoles. Cette équipe participe ns et stages organisés par les ionales pour professionnaliser leur ent est alors mis sur les animations Léman et des mots qui enchantent") ant l'objectif premier : satisfaire ecture des Neuvecellois!!

r la Municipalité, la bibliothèque e Neuvecelle pour le lancement de vanov à Neuvecelle ou l'itinéraire 'ici".

est organisé pour trouver un nom on, on parlera désormais du e" et les bénévoles sont maintenant secondés par Daphnée qui a pour mission d'informatiser les 3 000 documents acquis grâce aux subventions municipales versées chaque année.

1999

Le Marque Page prend ses nouveaux quartiers dans un local acquis par la municipalité au Clos Chenevière à Milly. L'inauguration a lieu le 2 octobre avec l'exposition "Galerie de Portrait" de l'artiste Caméléon Phénix.

2002

Création d'un espace Internet ou chacun peut aller surfer, envoyer des messages ou consulter tout simplement des CD Roms.

Mise en place d'un club de Généalogie ouvert à tous.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir ces deux dernières années :

- des auteurs, conteurs : Freddy Touanen,
 Alain Guiraud..
- des techniciens (soirée euro, soirée Internet..)
- des voyageurs (Jean-Claude Perréard..)
- des expositions (Himalaya, la Savoie..)

Depuis toutes ces années, la bibliothèque s'est beaucoup transformée et l'époque de "l'armoire remplie de livres" paraît bien lointaine.

Nous espérons que les lecteurs neuvecellois ont apprécié les services offerts par notre association et continueront à venir partager notre passion : le livre.



LE JARDIN DES SONS

e groupe vocal "le Jardin des Sons" est né en septembre 2001 grâce au soutien de l'association N.L.C. et la motivation de personnes intéressées par le chant.



1* concert, le 1° juin

L'amour du chant dit de variété (film, negrospiritual...) est le seul ingrédient indispensable pour adhérer. Le but est de se faire plaisir en chantant mais aussi de faire plaisir au public en lui communiquant toute l'émotion que nous avons au fond de notre Cœur.

A sa création, le jardin comportait une cinquantaine de jolies fleurs. Le bouquet a pris forme au fil de l'année pour être achevé le 1er juin lors

の日日

d'un magnifique concert à la maison d'animation en compagnie de la musique Jeanne d'Arc de Lugrin, sous les applaudissements d'une salle enthousiaste. Nous avons également participé à la fête de la musique à Neuvecelle, le 21 juin au soir. Depuis le mois de septembre, 75 personnes se retrouvent 2 fois par mois, le lundi soir, pour de nouvelles répétitions, de 20 h 30 à 22 h 00. Ce premier trimestre s'est achevé par un concert à Evian avec la participation de la chorale "les Nymphéas".

Je souhaite que ce groupe connaisse une longue vie semée de joie et de bonheur. De plus, j'aimerais remercier toutes ces fleurs qui composent ce superbe bouquet qu'est le "Jardin des Sons".

Retrouver le Jardin des Sons sur Internet : http://www.ifrance.com/le-jardin-des-sons

> Le chef de chœur Guy Jacquier





CLUB DE L'AMITIE

🔰 réé en 1987, à l'initiative de trois neuvecelloises, A. Simon, M. Vesin et E. Morand, le club de l'amitié bénéficie, dès ses débuts, de l'amicale contribution de la muni-



C'est M. Tournebise qui, au début, devient président et organise les réunions hebdomadaires, où, après les jeux de société, les participants prennent part à un rituel goûté.

Puis le dynamisme de Mme Teisseire, élue à son tour présidente, transforme les activités du Club.

Entre les réunions du jeudi, une fois par mois. sont organisés : un repas, un loto, une sortie et une fois par an une grande promenade. Ainsi, nous sommes allés par exemple, au Palais extraordinaire du facteur Cheval, au Canal de Savière, à l'Abbaye de Hautecombe et à Arc et Senans. N'oublions pas le grand moment de 1998 où le club fête le centenaire de sa dovenne. Suzanne Domenjoud.

Hélas, le 3 octobre 2001 Mme Teisseire nous quittait et ce fut un grand choc pour nous tous. Elle était tellement liée avec notre club qu'il nous fallut un temps pour reprendre notre chemin. Nous avons repris nos activités et nous vous attendons jeunes et moins jeunes le jeudi, à partir de 14 h, pour passer un bon après-midi.



Nos activités du 1er semestre 2003 :

16 janvier	fête des rois et assemblée générale
23 janvier	repas école hôtellière de Thonon
6 février	repas crêpes
C	and the first and the first of the bounding

6 mars.....réunion avec le Club de Maxilly 13 mars.....repas au gite de Neuvecelle 10 avril.....repas au Castellan à Châtel

17 avril.....loto

12 juin.....sortie annuelle 26 juin....repas de clôture

L'ATELIER

e 1997 à 1999, l'Atelier s'adressait à des jeunes de 8 à 12 ans sous la présidence de Claudine JACQUIER.

Aujourd'hui, cette association a été reprise par un petit groupe d'amis qui souhaite s'agrandir et qui se retrouve au Clos Cachat tous les 15

Début août, à la farfouille, tous les participants ont exposé certaines de leurs meilleures réussites.

Nouvelle Présidente : Mme VALAT Mireille Nouvelle Trésorière : Mme VIGLIANO Carmen



DONNEURS DE SANG

'association des donneurs de sang est la J plus ancienne association de la commune encore en activité. Quelle en est sa genèse ?

Quelques courageux neuvecellois et neuvecelloises, dès 1950, donnent leur sang à Evian et Maxilly, entraînés par Laurence et Paul GRANJUX.

En 1967, il semble qu'une association locale peut voir le jour pour rassembler et encourager les donneurs et futurs donneurs de Neuvecelle. Un rendez-vous est pris avec M. Louis BARATAY. président de la zone IV (cantons d'Evian et d'Abondance) pour faire part des intentions de créer une association au docteur Paul BOSSON, directeur du Centre de Transfusion Sanguine d'Annemasse et à M. Claude LE GAC, président de la Fédération Savoyarde.

Après plusieurs contacts avec les associations voisines, un petit groupe de bonnes volontés sous la responsabilité du président de la zone, lance une assemblée générale pour le 7 février 1968, en mairie. Entre-temps, un appel est lancé pour un premier prélèvement à Neuvecelle le 21 janvier 1968. Un succès pour les initiateurs : 68 poches de sang sont récoltées.



Les 2 présidents au milieu des donneurs fidèles

Un comité de 13 membres, présidé par Antoine LAZARETH, est voté lors de l'assemblée générale. C'est la naissance de notre association, régie par la loi de 1901, la 14 au sein de la zone IV. Son but est de faire respecter le code des donneurs de sana, soutenir les intérêts moraux des adhérents, fournir une aide technique et morale aux membres, examiner tous les litiges qui pourraient survenir, chercher à augmenter le nombre des donneurs en relation avec le centre de transfusion sanquine d'Annemasse.

Les premiers prélèvements se font en mairie, puis dans les locaux de l'entreprise LEONARDUZZI, qui nous prêtait gratuitement le réfectoire. Encore MERCI.

En 1974, il nous faut quitter notre salle si sympathique à la bonne ambiance pour retourner à la mairie où les dons se font maintenant dans un camion aménagé. Puis ce sera un nouveau déplacement à la salle de la cantine de l'école et enfin à la Maison d'Animation en 2000.

Ainsi depuis 1968, c'est plus de 10 500 dons que les quelques 250 Neuvecellois ont offerts aux malades et aux accidentés de plus en plus nombreux. Après leur geste civique, du traditionnel sandwich offert à tous les donneurs, nous sommes passés, avec les possibilités accordées dans les salles, à un repas complet qui permet d'assurer le contrôle du donneur et, aussi, les contacts et la convivialité. Nous participons à bon nombre de rencontres entre donneurs de la zone et du département : congrès, assemblées, réunions diverses, randonnées pédestres, ski alpin, ski de fond, courses de rames,... et toujours dans un excellent esprit.

1968-2003 : déjà 35 ans. Cet anniversaire sera fêté comme il se doit ce printemps, en présence de nos 2 présidents : Antoine LAZARETH, l'ancien et fondateur de l'association, et Michel REBET, l'actuel. A cette occasion, un renouvellement du comité aura lieu et nous appelons tous ceux qui se sentent concernés par la vie de notre association à se faire connaître auprès des membres du comité. Merci.

UN PETIT GESTE DE TEMPS EN TEMPS POUR SAUVER SON PROCHAIN NE FAIT PAS DE MAL...

Alors, nous vous donnons rendez-vous pour le 1er prélèvement de l'année en janvier et à notre loto le samedi 25 janvier pour nous aider au financement de nos tâches.

Le comité



TRONIGUE

A NEUVECELLOISE

etracer l'histoire de la Neuvecelloise de sa création à aujourd'hui en une page nous paraît bien difficile. (voir le P.S.). Tout d'abord au risque de faire plaisir à certains et d'en mécontenter beaucoup plus, seules quatre personnes seront citées.

La première kermesse neuvecelloise a eu lieu le 2ºm² dimanche de juillet 1962 (à noter que toutes les kermesses ont lieu le 2ºm² dimanche de juillet). Son instigateur et seul responsable est le Père Moille, alors curé de Neuvecelle. Bien sûr, il était entouré de nombreux bénévoles d'ici et d'ailleurs ; cela n'a pas changé. Il a bénéficié en outre de quelques facilités octroyées par la commune, cela non plus n'a pas changé. Merci à tous et aussi au premier président "Antoine".

Les années ont passé et le départ du Père Moille a eu pour conséquence de modifier la structure et la gestion de la kermesse.

Le Père Fichard dès son arrivée a fait comprendre qu'il voulait bien être le président d'honneur sans plus. C'est alors que l'idée de la création d'une association à but non lucratif a germé et l'association paroissiale la Neuvecelloise a vu le jour en 1981.



La kermesse a toujours eu une double vocation :
- Rassembler la population de Neuvecelle et des environs ainsi que les vacanciers présents en cette période. Après une messe facultative, les manifestations s'organisent autour des animations, stands, concerts, groupes folkloriques, repas, buvette, loterie, cors de chasse de Neuvecelle. Les bénéfices tirés de ces journées étaient réservés en priorité à l'entretien et au chauffage du presbytère et de l'église. Tout récemment l'association a participé de manière

non négligeable aux travaux de l'église entrepris avec la municipalité de Neuvecelle.

 Soutenir par des dons, diverses associations et œuvres : Roumanie, mucoviscidose, enfants handicapés de Haute Savoie, achat de livres pour le catéchisme...

Comme les autres associations, la Neuvecelloise bénéficie d'une subvention annuelle de la part de la municipalité. Celle reçue pour l'année 2001 a été reversée en totalité à la commune de Féternes.

La Neuvecelloise est aussi partie prenante dans Neuvecelle Loisirs Culture.

Un petit mot sur le Père BAUD, dernier curé de Neuvecelle. Durant ces années passées avec nous, il a rarement manqué une réunion de notre comité et c'est avec plaisir qu'il prenait part à ces journées de rencontre et d'amitié.



PREPARONS DEMAIN ENSEMBLE

Nous avons demandé à un témoin de faire un audit (c'est la mode) de notre entreprise kermesse. Après avoir vérifié tous les rouages, leur fonctionnement, les résultats et leurs finalités, tester le moral du personnel, tout est en ordre, il nous dit "mezzo voce" il faut être un peu fou pour travailler dans une telle entreprise à but "non lucratif". Mais au moment de nous quitter, peut-être assailli d'un petit remords, il ajoute d'une bonne voix "je tire mon chapeau à toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont oeuvré et oeuvrent encore pour que la kermesse vive". Venez préparer demain avec nous en devenant des ouvriers actifs dès aujourd'hui.

Le Comité

P.S.: pour plus d'informations, se reporter aux articles parus chaque année dans le bulletin de Neuvecelle.

COUP DE CHAPEAU A RENE POUX

'est en 1961 que René Poux arrive dans le Chablais et plus précisément à Evian. Venu de sa Bourgogne natale, ce moniteur de sport dans la Police, qui entraînait la CRS de Dîjon sous les paniers de baskets, passe sans problème dans le Chablais au Handball, qui plaît, semble-t-il, plus dans la région. Avec Louis Servoz, dit Sosso, professeur de gym au collège, ils fardent le club d'Evian, qui sera présidé par René Racaud. L'effet est immédiat puisqu'une vingtaine de juniors et cadets arrivent sur le terrain. Un an après la fondation, soit pour la saison 1962/1963, le club entrait officiellement dans la compétition du championnat départemental.

Un engagement sans faille

Par la suite, le club se structure face à la progression des effectifs. En 1965, la présidence de ce club en expansion, est confiée à René Poux, qui ne ménage ni sa peine, ni son temps. Pour des raisons professionnelles, de 1967 à 1969, il réside à Lyon, mais ne lâche pas le morceau.

En 1973, après avoir cédé la présidence à Louis Fillion, René Poux crée l'école de Handball de Neuvecelle, ainsi qu'un tournoi des jeunes handballeurs, qui s'avère être un évènement fort.

Toujours présent et actif

"Franc du collier" comme il se plaît à lui même de se qualifier, René Poux est certes connu pour son caractère bien trempé, ses qualités d'encadrant assorties de pétants coups de gueule, mais aussi et surtout pour ses qualités humaines, qui en font une personne conviviale et généreuse.

Aujourd'hui René Poux a pris un peu de recul. Mais cela ne veut pas dire qu'il se soit totalement coupé du giron sportif. Il se tient sans cesse au courant des rendez-vous sportifs, suit l'évolution de toutes les équipes et apporte encore son savoir-faire lors des discussions d'après match. Mémoire vivante du club, son esprit d'entraîneur et son dévouement, est aujourd'hui transmis par d'autres, qui ont su après lui reprendre le flambeau et préserver le club d'Evian et de Neuvecelle, au plus haut niveau dans le Chablais

D'ailleurs chaque année, l'école de hand-ball de Neuvecelle se développe de plus en plus. Aujourd'hui, elle compte pas moins de 21 enfants, âgés de 4 à 9 ans.

Depuis toutes ces années, grâce à lui, le hand-ball a su trouver sa place dans le Chablais et s'imposer pour durer, à un haut niveau.

Un grand merci et bravo, à notre fondateur et premier supporter, René Poux.

La médaille de la ville, lui a d'ailleurs été remise par M. H. Nayener, alors président de la Commission des Sports, en mars 1997, en présence de présidents des clubs sportifs. Cette récompense viendra s'ajouter à celle de la ligue Dauphiné/Savoie de Handball, remise en son temps pour plus de 15 ans de service consacrés au Handball et celle d'argent du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Un coup de chapeau et un grand bravo à ce père fondateur, qui apprécie encore aujourd'hui, de voir que 41 ans après, son "bébé" nourrit toujours les plus hautes ambitions, ait atteint certains sommets et compte actuellement dans ses rangs quelques 160 licenciés.



Equipe fanion masculine.
championne des Alpes
championne de
Haute Savoie
vainqueur de la coupe de
Haute Savoie

Le but de notre association est de faire profiter aux gens de notre commune et d'ailleurs, de loisirs variés et abordables ainsi que d'un développement intellectuel par l'intermédiaire d'un large programme culturel.



Soirée "rires" du 12 octobre. Les gagnants du concours, Jean Michel Servoz et Pascal Thomas de Bernex avec leur sketch "j'ai encore rêvé d'elle".

Le cap étant fixé, en avant toutes, avec en moyenne 2 animations par mois. Au fil du temps l'organisation s'est affinée, mais victime de notre succès, nos moyens techniques ont vite été dépassés. Il a fallu réagir vite et trouver une solution. La municipalité de Neuvecelle a compris, et nous l'en remercions, que nous ne pouvons faire marche arrière. Dès lors, le personnel communal est intervenu pour nous prêter main-forte (mise en place des salles, mise à disposition de matériels, rangements...).

Il est bon de rappeler que NLC n'est pas une association comme les autres. En règle générale, et mises à part les associations d'intérêt public, c'est dans son propre intérêt que l'on adhère à ce milieu avec souvent comme seul souci son



Exposition "les artistes neuvecellois"



Exposition "les peintres du Chablais"

plaisir personnel. Les gens qui oeuvrent dans notre association le font pour notre commune et pour la collectivité. Nous avons la chance d'avoir une belle commune avec de belles installations qui dans un proche avenir vont encore se développer. Les événements qui animent Neuvecelle depuis ces derniers mois nous sont enviés des communes avoisinantes et deviennent des références.

Il faut que NLC et tout le tissu associatif dynamise cet élan pour le bien-être de tous et rappelons-nous, ASSOCIATION = SOLIDARITE

Pascal Martignière, Responsable animation

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2002

- 7 expositions avec la plus importante, celle des journées du patrimoine : "le train et la ligne du Tonkin", avec plus de 1500 visiteurs en une semaine. Encore un grand merci aux deux piliers de cette expo, Louis Lusiana et Alain Monnet sans oublier les gens de l'association Thononaise et Chablaisienne des Amis du Rail.
- 2 conférences
- 1° salon des vins de Bourgogne
- 3 soirées à thème : Chansons, Théâtre, Jazz
- 3 concerts musiques et chants
- Fête de la musique
- 1ère farfouille vide grenier
- Téléthon



Visite des écoles, journées du patrimoine "le train et la ligne du Tonkin".

ET DEJA AU PROGRAMME 2003

14 février : vidéo - conférence "SKI EXTREME" avec le célèbre guide de haute montagne Pierre Tardivel.

2 et 3 mars : 2 salon des grands vins de Bourgogne.

9 et 10 mai : expo musicale, aquarelles et piano romantique avec en clôture le dimanche soir, un magnifique concert donné par la célèbre pianiste Amy Rokcustein, médaille d'honneur d'or décernée pour l'ensemble de ses oeuvres par l'Académie Européenne des Arts.

21 juin : fête de la musique.

De mi-juillet à mi-août : expo d'été.

3 août: 2**** farfouille - vide grenier et exposition des artistes Neuvecellois.

Mi-septembre: journées du patrimoine, exposition avec pour thème "le bateau et les barques du Léman", peintures, documentations, modélisme... Concours de dessins et concours photos (à vos appareils!).

Courant octobre : 1 rencontres théâtrales de Neuvecelle sur 3 jours consécutifs.

Décembre: Téléthon 2003.

En cours d'année, conférences médicales et paramédicales, soirées à thème...

Des cartes de membres sont à votre disposition en mairie et à la bibliothèque vous donnant droit à de sérieuses réductions sur nos manifestations et à d'autres avantages!! Renseignez-vous!

Toujours à la recherche d'idées nouvelles et de gens passionnés qui ont envie de partager leur enthousiasme, nous vous donnons rendez-vous à notre assemblée générale qui aura lieu à la maison d'animation le vendredi 10 janvier 2003 à 20 h 30. N'hésitez pas à nous rejoindre!



Bonnes fêtes et bonne année!!!



LES PYRRHOCORAX GRACULUS

lub de parapente, nous accueillons les pilotes brevetés ou en voie de l'être. Notre objectif est de voler pour le plaisir sur des sites variés : autant sites de montagne que d'autres, sur le territoire français voire étranger.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-dessous :

M. Hervé BAISAMY
79, chemin du Châtelard
74500 Neuvecelle
Té. 04.50.74.62.19
Fax: 04.50.74.62.19
Messagerie:
anetrvbaisam@aol.com





N ARBRE DE CHEZ NOUS



on nom français, le **HETRE** est dérivé du nom germanique "hester" ou "heister". Chez nous, il est communément appelé le FAYARD, dérivé du nom latin, fagus, qui a donné aussi les noms de "fau" "foyard" ou même "feu" d'où le Bois du Feu. D'ailleurs, le lieu-dit de Chevenoz appelé "Feu Courbe" viendrait d'un hêtre courbe poussant dans ce coin.

Il fait partie de la famille des "fagacées" avec ses cousins, les chênes et les châtaigniers.



Jeune semis de "Hêtre"

COMMENT LE RECONNAITRE ?

Port ou allure générale de l'arbre : tronc droit et cime ovoïde assez régulière. Grosses branches obliques se terminant par des ramifications fines et denses. Il peut atteindre 40 mètres de haut. S'incline facilement au vent, d'où les formes buissonnantes de montagnes.

Feuilles: ovales, régulières et alternes (insérées une par une sur les rameaux). Elles sont gaufrées et couvertes de poils à l'état jeune. D'où un moyen mnémotechnique pour différencier une feuille de hêtre d'une feuille de charme : "le charme d'Adam, c'est d'être à poil" (le charme à dents et le hêtre à poils).

Bourgeons: très allongés, pointus, écartés du rameau en zigzag.

Fleurs: mâles et femelles sur le même arbre. Les mâles sont des chatons globuleux, denses, portés par un long pédoncule à la base des pousses, donnant des étamines (pollen). Les femelles sont à l'extrémité des pousses dans une petite cupule.

Fruits: les faines, pyramidales, groupées par 2 ou 3 dans une cupule à 4 valves coriaces et hérissées de piquants. Amande huileuse.

Tronc : écorce lisse et peu épaisse, gris clair avec des taches claires ou noires, et des verrues sphériques.

OU LE TROUVE T-ON ET COMMENT SE COMPORTE T-IL ?

C'est un arbre exigeant en humidité atmosphérique (pluviosité régulière et brouillards). On le trouve dans les climats océaniques et montagnards dans presque toute la France, puisqu'il accepte toutes sortes de roches mères, à condition que le sol soit bien draîné.

Paradoxe, on le trouve dans le midi de la France, mais sur des sommets bénéficiant de brouillards, comme le massif de la Sainte-Baume vers Aix-en-Provence ou le Ventoux.

Il ne craint pas les froids d'hiver, mais est très sensible aux gelées printanières qui détruisent les bourgeons qui s'ouvrent et les jeunes pousses.

Les fructifications sont assez irrégulières par intervalles de 4 à 6 ans. Les faïnes qui germent donnent 2 beaux cotylédons semblables à un haricot mis à germer dans du coton, puis les 2 premières feuilles. Les semis supportent l'ombre longtemps (protection contre le gel et contre le dessèchement sur sols superficiels).

Dans notre région, on le trouve en association avec d'autres feuillus (chênes, châtaigniers, charmes, et plus haut avec le sorbier des oiseleurs) et des résineux comme le sapin.

Le fayard peut pousser en futaie (ensemble d'arbres provenant de graines) qui donnent de grandes forêts cathédrales (les troncs sont droits et hauts comme des colonnes). Chez nous, on le cultive plutôt en taillis : on le coupe assez souvent et de nouvelles pousses apparaissent sur la souche puis donneront une cépée (ensemble de plusieurs troncs issus d'un même arbre).



Fleurs et feuilles poilues

QU'EN FAIT-ON ?

La qualité du bois est d'autant meilleure que l'arbre a poussé vite et acquis un gros diamètre. C'est le cas en plaine où on peut le dérouler en une feuille très mince qui servira à des placages ou des contreplaqués. Il est utilisé aussi en meubles massifs, parquets, emballages, manches, traverses et bois courbés, rames, avirons, instruments de musique...

Chez nous, il sert de bois de chauffage. Il est trop nerveux, car il pousse mal, pour faire autre chose. Une expérience avait été faite il y a quelques années avec des fayards de Vacheresse pour faire des petits objets, comme des portemanteaux, mais il fendait trop vite.

Les faines sont comestibles : crues ou grillées rapidement dans une poêle et servies avec une salade. Mais attention, à manger avec modération, car leur enveloppe contient une substance, la fagine, légèrement toxique quand elle est consommée en abondance. Les faines fournissent aussi de l'huile. Autrefois, elle servait en cuisine ou pour l'éclairage.

L'écorce, surtout celles des jeunes branches, est astringente et fébrifuge (contre la fièvre).

La créosote, tirée du goudron du bois, est antiseptique et désinfectante, très employée dans les maladies pulmonaires.

Le charbon de bois est bactéricide et antituberculeux.

Des variétés comme le pourpre ou le tortueux sont utilisées en ornement.

Les fayards représentent environ 9% de la surface de nos forêts, soit plus de 1,2 millions d'hectares. Il sait s'adapter à toutes les situations, ce qui lui permet de croître dans des conditions variées. Il est toutefois sensible aux attaques d'insectes (comme les galles rouges sur les feuilles et l'orcheste ou charançon du hêtre, qui nécrosent ses feuilles) et aux champignons microscopiques du fait de la minceur de son écorce qui l'expose aux risques d'écorçage et de brûlures par le soleil.

Il fait partie de la famille royale des feuillus et, à ce titre, il doit être préservé et les bois de fayards doivent être coupés régulièrement pour assurer la pérennité de l'espèce.

Jean-Charles LAZARETH



Hêtre en lisière de forêt

DANGER CHENILLES

Vous possédez des pins dans votre jardin. Et, surprise, des paquets blancs sont au bout des branches. Non, ce ne sont pas des cadeaux de Noël... Vous êtes en présence des nids d'hiver des chenilles processionnaires des pins.

Cette chenille transporte, entre ses segments, de microscopiques poils très urticants, dangereux pour les personnes allergiques, les enfants et les chiens. Vous pouvez vous en débarrasser en enlevant les nids s'ils ne sont pas très hauts. Dans le cas contraire, un traitement à l'aide d'une turbine installée sur un 4x4 propulse un produit bactériologique jusqu'à 30 mètres de

haut. Ce traitement est totalement inoffensif pour les personnes et les animaux, abeilles comprises.

Attention, même si vous avez traité ou enlevé les nids une année, vous pouvez en avoir de nouveaux l'année suivante, car ces chenilles sont issues de papillons qui peuvent revenir sur vos arbres.

Si vous souhaitez avoir tous les éléments pour un traitement en septembre 2003, inscrivezvous en mairie jusqu'au 30 avril.

Jean-Charles LAZARETH

ISTER RENARD SA MALADIE ET LES DOCTEURS



Pauvre Goupil...

Combien de fois es-tu surpris le soir Honteux dans le faisceau des phares Maigre, efflanqué, en train de marauder une poubelle Que reste-t-il de ta fierté et de cette fourrure si belle Et quel mal te ronge donc pour avoir l'air si pelé

Qu'en est-il effectivement de cette "maladie du renard" ?

i la rage a disparu, l'échinococcose alvéolaire, elle, persiste : c'est une maladie grave, rare en France, où elle n'est observée que dans l'Est et dans le Massif Central. Elle est due au développement dans le foie de la larve du tænia echinococcus multilocularis à la manière d'un cancer et les manifestations de la maladie n'apparaissent que plusieurs années après la contamination.

Le cycle parasitaire habituel, sylvestre, fait intervenir des renards et des rongeurs sauvages, campagnols, rats des champs et très exceptionnellement la marmotte en Savoie. A l'état adulte, ce petit ver de 3 à 4 mm de long vit dans l'intestin du renard. Ses œufs éliminés dans les excréments sont absorbés par les petits rongeurs sauvages. La paroi des œufs est dissoute et libére un embryon, qui gagne le foie où la larve va croître. Le renard se contamine à son tour en dévorant les petits rongeurs.

A côté de ce cycle sauvage existe un cycle parasitaire rural ou urbain, qui fait intervenir comme hôte définitif le chien ou le chat, et comme hôte intermédiaire, les mêmes rongeurs sauvages ou la souris domestique.

Le taux d'infestation des renards peut être très élevé, parfois de l'ordre des 45%. La fréquence des parasites définitifs chez les animaux domestiques, et tout particulièrement le chien, n'a pas pu être précisément établie.

Cependant, des chiens infectés ont été découverts en Haute-Savoie.

L'homme peut s'infecter en touchant ou en dépeçant des renards car la fourrure est contaminée. Il est difficile actuellement d'apprécier l'importance de la contamination directe au contact de chiens ou de chats (qu'il est toutefois important de vermifuger deux fois par an comme le conseillent les vétérinaires).

La contamination est le plus souvent indirecte par consommation de fruits souillés par les déjections des renards parasités, favorisée par la très grande résistance des œufs (de 18 mois à 2 ans à des températures variant de + 25 à -25°C) et la cuisson des myrtilles sous forme de tarte n'est peut-être pas suffisante pour éliminer les risques...

Les agriculteurs sont la classe professionnelle la plus touchée (40 %). La très faible représentation de forestiers et de gardes-chasses tend à prouver que l'échinococcose alvéolaire est plus une maladie des champs que des forêts.

Les campagnols piégés à la lisière des chemins ou des pâturages et des champs cultivés sont vingt fois plus parasités que ceux piégés dans d'autres zones. Ces secteurs "hyperinfestés" semblent correspondre à des zones d'enfouissement possible des œufs (banquettes herbeuses piétinées par le bétail, chemins vicinaux, zone de débardage du bois). C'est là aussi que le renard défèque, se nourrit et se déplace préférentiellement. L'existence de ces lieux à "haut risque", particulièrement fréquentés par les agriculteurs et par leurs chiens, suggère un risque de contamination supérieur à celui qui était envisagé jusqu'alors.

En France, la parasitose sévit essentiellement dans certaines régions : Franche-Comté, Lorraine, Savoie et Auvergne : 235 cas humains recensés en France de 1931 à 1983 (incidence moindre que la forme humaine de "la maladie de la vache folle" dans certains pays), 135 cas recensés en Franche-Comté de 1963 à 1993.

Pendant longtemps, le faible nombre de cas humains a été mis sur le compte du risque tout à fait exceptionnel d'avaler un œuf infestant. Mais le grand nombre de rongeurs et de renards infestés va à l'encontre de cette hypothèse : la rencontre du parasite et de l'homme n'est finalement pas si rare. Des analyses de sang témoignent d'un contact dix fois plus fréquent que la maladie et ces nombreuses guérisons spontanées témoignent de la possibilité pour l'homme de se défendre activement contre ce parasite, et de faire parfois une maladie tout à fait inapparente et sans conséquence pour l'avenir. Cette immunité pourrait être génétiquement déterminée.

Beaucoup de progrès dans le diagnostic et le traitement de cette maladie : autrefois souvent reconnue à l'occasion d'une jaunisse évoquant un cancer du foie, elle est actuellement surtout découverte "par hasard" en l'absence de tout symptôme grâce à la généralisation de l'échographie.

La survie à 5 ans des malades est de 88%. Cette amélioration du pronostic de l'échino-coccose alvéolaire depuis 1983 est liée au diagnostic plus précoce et aux progrès thérapeutiques (amélioration des techniques chirurgicales, nouveaux médicaments, recours à la radiologie interventionnelle).

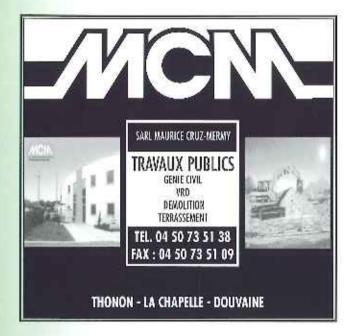
La guérison complète de cette parasitose est actuellement assurée par l'ablation chirurgicale de la partie du foie malade. Les formes non opérables peuvent actuellement être traitées par transplantation hépatique. Deux médicaments parasitostatiques, le Vermox et le Zentel, ont une efficacité démontrée dans le traitement de l'échinococcose alvéolaire humaine.

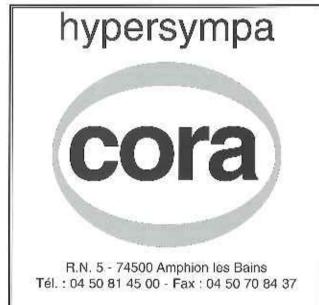
Ainsi, il est inutile (voire néfaste) de chercher à détruire ce pauvre renard qui s'approche de nos maisons et qui est bien involontairement un intermédiaire dans une maladie qui n'en est pas une pour lui. C'est une malheureuse erreur d'aiguillage où l'homme remplace la souris et où les animaux domestiques ne sont peut-être pas si innocents...

Patrice RIGAUD

Librement inspiré de L'échinococcose alvéolaire hépatique.

Par les Dr. Solange BRESSON-HADNI, Brigitte BARTHOLOMOT, Jean-Philippe MIGUET Georges MANTION et Dominique-Angèle VUITTON du CHU de Besancon qui fait référence sur ce suiet.







レスコンココンコンコンコ



"Les Balcons du Lac" - 74500 LUGRIN Tél.: 04 50 76 06 78

Fax: 04 50 76 12 09

DES SPORTIFS A L'HONNEUR!

CAROLE RIVIERE

Née à Evian le 1° décembre 1978. Elle découvre "l'Optimist" à l'école de voile d'Evian en 1986 et devient vice-championne de ligue Dauphiné Savoie en 1991 et sera plusieurs fois première féminine en compétition inter-ligues et nationales. Elle arrêtera ce type d'embarcation en 1992 à cause de sa grande taille et passera en dériveur double 420 avec Carole Vulliez du club voisin de Thonon. Elles deviennent en 1993 championnes de France à Carnac et 4° au championnat du monde en Italie, en 1994 et 1995 elles décrochent la 3° place des championnats du monde en Australie et la 2° place du World Trophy au Japon...



Entrainement à Brest

En 1996, Carole franchit une autre étape en passant en 470 dériveur double série Olympique. Bien que rattachée au centre de haut niveau de Marseille, elle reste fidèle au club de voile d'Evian.

Après la réussite d'un bac scientifique avec mention, elle prendra la 3^{èmz} place au championnat du monde des moins de 22 ans en Pologne.

En 1997, elle concilie sport et études en s'inscrivant en DEUG à la faculté des sciences de Marseille. Elle obtiendra cette année-là, la 2^{km²} place au championnat de France à Brest et la troisième place au championnat du monde des moins de 22 ans à Courseulles (Normandie).

Après ses études, Carole revient à Neuvecelle, en 2001 et reprend la compétition sur des bateaux plus gros, en série Surprise (monotype de 7,65 m à 4 équipiers). Elle terminera en 2002, 8*** de la Primo Cup de Monaco, 5*** au championnat de Méditerranée, 2*** au championnat de France et en série Grand Surprise (bateau de 9,54 m à 6 équipiers), elle obtiendra une 82*** place sur 530 participants au bol d'or, et une 20*** place dans la translémanique, en solitaire, où seulement deux féminines étaient inscrites.

Après l'obtention d'une licence à 20 ans, Carole a changé d'orientation en se tournant vers le milieu médical et poursuit ses études au CHUV de Lausanne.

Une jeunesse bien remplie pour cette charmante jeune femme et une belle démonstration qui prouve que l'on peut concilier sport de haut niveau et grandes études.

MAXIME BONNET

Petite bouille souriante, l'œil rempli de malice, "Max" est une figure.

A 18 ans, ce jeune prodige du ski français franchit une à une les étapes qui devraient l'emmener vers les plus hauts sommets.



Ses résultats pour la saison 2001-2002 :

- Champion de France junior en slalom géant à Courchevel.
- 3ère au combiné des championnats de France junior (géant, descente, super G), sélectionné au championnat du monde en géant.
- 2 coupes d'Europe dont la finale à la Clusaz.
- 7° au championnat de France super G et descente junior.

Un beau palmarès avant le grand saut vers une carrière sportive senior.

A ce niveau de compétition, il faut travailler dur, ne faire aucun écart, et se plier à de nombreux sacrifices.

Garçon sympathique, attaché aux valeurs essentielles, famille, amis, c'est en toute simplicité qu'il parle de sa carrière et de sa passion. Et qui sait, peut être un Neuvecellois aux prochains JO ou en coupe du monde ??? Bonne chance "Max" et bonne saison 2003.

CYRIL BUTTAY

"Comme un poisson dans l'eau".

Heureux Cyril qui du haut de ses 15 ans, est lui aussi un sportif accompli.

Dès l'âge de 5 ans, il intègre le club de natation d'Evian mené par Jacotte et Dédé (Favre) au sein duquel règne une très bonne ambiance.

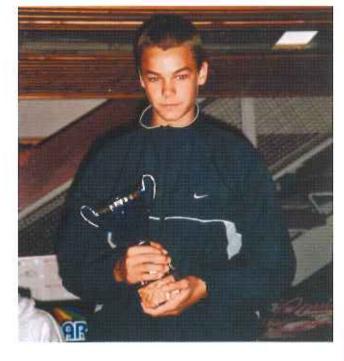
De fin mai à fin août, Cyril s'entraîne avec passion. Les années passent et, petit à petit, le travail et le sérieux l'amènent gentiment sur les podiums. Ces 2 dernières années, il se qualifie pour la coupe de France des clubs d'été et compte en 2002 toute une série de 1*** places.

Aux départementaux de La Roche-sur-Foron, il est sélectionné pour les régionaux avec une 1 place et 3 places de 2 m².

Grâce à ses excellents temps, il se qualifie pour la coupe de France qui s'est déroulée à Digoin où il nage pour la région Dauphiné Savoie qui

terminera première sur 8 engagées.

L'été terminé, Cyril sort la tête de l'eau pour chausser les crampons, le foot est sa deuxième passion.



CONCLUSION

Un bel exemple pour les jeunes de notre commune, avoir un but, apprendre à lutter, à se contrôler, à respecter les autres : une vie saine dans un corps sain...

Le sport "école de la vie".

Pascal Martignière

SAVOLE TOPO SERVICES

BUREAU D'ETUDES

MM. MALLINJOUD ET BOSSUS

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villa, båtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, ...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes 74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 65 36



Une société de VINCI

CHOISISSEZ LA BONNE ROUTE

Travaux Publics Particuliers

Agence d'Amphion Tél. 04 50 70 06 90 - Fax : 04 50 70 01 06 B.P. 610 AMPHION-les-BAINS 74500 EVIAN-les-BAINS

PARITE POLITIQUE

UNE GARANTIE SUPPLEMENTAIRE POUR LA DEMOCRATIE

u cours du demi-siècle écoulé, la lente et patiente conquête, par les femmes, d'une place plus juste au sein de la société a connu des succès marquants.

Reprenons quelques dates pour nous permettre d'analyser le chemin parcouru par le droit des femmes dans notre pays :

1942: les femmes obtiennent l'autorisation d'ouvrir un compte en banque.

1943 : l'une des dernières femmes guillotinées en France était accusée d'avoir commis un "crime" contre l'état et la race : l'avortement.

1944 : les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité. Elles voteront pour la première fois le 20 avril 1945 aux élections municipales.

1947 : Germaine POINSO-CHAPUIS, première Femme française Ministre.

1972 : loi sur l'égalité des rémunérations hommes-femmes.

1975 : loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

1983 : loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

1992 : loi sur le harcèlement sexuel.

2000 : loi sur la parité politique relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (votée le 6 juin 2002).

Cette loi sur la parité politique doit encore faire la démonstration de sa capacité à donner aux femmes leur place dans les institutions politiques. Dans ce domaine, même si la France a été le premier pays à légiférer, il reste bien du chemin à parcourir...

En effet, avec seulement 11% de femmes députés et 10,9% de femmes sénateurs, malgré ses 23 millions d'électrices pour 20 millions d'électeurs, la France est au treizième rang européen juste devant l'Italie et la Grèce. A l'opposé, la Suède compte 42,7% de femmes au parlement.

Quels sont les scrutins concernés par cette loi?

- Elections municipales pour les communes de plus de 3 500 habitants
- Elections régionales
- Elections à l'Assemblée de Corse
- Elections sénatoriales à la proportionnelle (quand 3 sénateurs et plus par département)

- Elections législatives
- Elections européennes

Ne sont pas concernées par cette loi :

- Elections municipales dans les communes de moins de 3 500 habitants
- Elections cantonales
- Elections sénatoriales au scrutin uninominal

Qu'impose la loi ?

Pour toutes les élections au scrutin de liste, il doit y avoir 50% de candidats de chacun des deux sexes (à une unité près).

- Pour les élections sénatoriales et européennes, l'alternance un homme / une femme (ou inversement) est obligatoire du début à la fin de la liste.
- Pour les élections municipales, régionales et à l'Assemblée Corse, la parité doit être respectée par tranche de 6 candidats.(par exemple pour les 6 premiers candidats, 3 hommes, 3 femmes dans n'importe quel rang).

Quelles sont les sanctions ?

Les listes qui ne respectent pas la parité ne sont pas enregistrées.

Pour les élections législatives, la loi prévoit des pénalités financières pour les partis et groupements politiques qui n'auront pas présenté 50% des deux sexes (à 2 % près).

Aujourd'hui, avec le recul et l'analyse des scrutins de 2001 et 2002, nous sommes obligés de constater que la loi n'a pas vraiment changé les mentalités.

Aux dernières élections législatives, les plus grands partis politiques français (PS,UMP...) ont préféré payer une "amende" sur leurs frais de campagne plutôt que d'appliquer sur leurs listes l'exacte parité prévue par la loi.

A l'échelon municipal, les choses sont toutes autres.

On constate une entrée massive des femmes dans les conseils municipaux et ceci quelle que soit la taille de la commune.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la proportion de femmes élues a doublé : 47,5% en 2001 contre 25,7% en 1995.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la loi a eu un rôle moteur : 30% en 2001 contre 21% en 1995.

Sur l'ensemble des communes de métropole, la proportion de femmes élues est passée de 21,7% en 1995 à 33% en 2001.

A NEUVECELLE, rien de bien significatif, l'évolution n'est pas à mettre au compte de la loi du 6 juin 2001.

Les conseils municipaux se sont succédés depuis 1860, date à laquelle la Savoie est devenue française par plébiscite du 21 et 22 avril.

Il faudra attendre les élections du 29 avril 1945 pour voir une femme élue ; Mme Berthe MAGNIN

De 1945 à 1971, une femme élue à chaque mandat pour un Conseil Municipal de 13 membres soit 7,70%.

En 1977, deux femmes sont élues pour 13 membres soit 15,40%.

En 1983, deux femmes sont élues pour 19 membres soit 10,5%.

Depuis 1989, quatre femmes sont élues pour 19 membres soit 21 %.

Notre commune qui se situait dans la moyenne nationale en 1989 et 1995 est maintenant audessous.

La parité dans la représentation politique n'est pas une fin en soi, mais plutôt une mesure supplémentaire d'égalité et un moyen de conforter la démocratie (même s'il est regrettable d'avoir dû légiférer pour intégrer de manière plus massive les femmes dans le monde politique). Chaque femme peut maintenant là où elle le souhaite apporter à la vie publique sa propre part d'humanité.

Sylvie BESSON Sabine SANNICOLO-FOREL

ELECTIONS 2002 PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES A NEUVECELLE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Scrutin du 21 avril 2002

Inscrits :	1 721	
Votants:	1 255	72,92%
Blancs ou nuls :		
Suffrages exprimés	1 214	96.73%

Ont obtenu

Candidats	Nbres de voix	%
Bruno MEGRET	40	3,29
Corinne LEPAGE	40	3,29
Daniel GLUCKSTEIN	10	0,82
François BAYROU	115	9,47
Jacques CHIRAC	232	19,11
Jean-Marie LE PEN	236	19,44
Christiane TAUBIRA	23	1,89
Jean SAINT-JOSSE	20	1,65
Noël MAMERE	91	7,50
Lionel JOSPIN	129	10,63
Christine BOUTIN	13	1,07
Robert HUE	22	1,81
Jean-Pierre CHEVENEMENT	66	5,44
Alain MADELIN	79	6,51
Arlette LAGUILLIER	45	3,71
Olivier BESANCENOT	53	4,37
TOTAL	1214	

Scrutin du 5 mai 2002

Inscrits		
Votants :	1 372	79,72%
Blancs ou nuls :	69	5.03%
Suffrages exprimés	:1 303	94,97%

Ont obtenu:

Candidats	Nbres de voix	%
Jacques CHIRAC	1098	84,27
Jean-Marie LE PEN	205	15,73
TOTAL	1303	

ELECTIONS LEGISLATIVES

Scrutin du 9 juin 2002

Inscrits :1		
Votants :1	033	59,139
Blancs ou nuls :	12	1,169
Suffrages exprimés :1	021	98,849

Ont obtenu :

Candidats	Nbres de voix	%
Jean-Marc CHAVANNE	439	43,00
Eric DECOTTEGNIE	6	0,59
Frédéric ZORY	239	23,41
Réjean FRISON	15	1,47
Pierre MUDRY	18	1.76
Jean DENAIS	101	9,89
Martine CHATEL	120	11,75
Serge CONTOUX	7	0,69
Natacha BACCONET	6	0,59
Pierre BOULET	20	1,96
Emmanuel HEINIS	37	3,62
Brigitte BAPT-DUFRESNE	13	1,27
TOTAL	1021	

Scrutin du 16 juin 2002

Inscrits:,	1 747	
Votants :	907	51,92%
Blancs ou nuls :	27	2,98%
Suffrages exprimés :	880	97,02%

Ont obtenu :

Candidats	Nbres de voix	%
Jean-Marc CHAVANNE	567	64,43
Frédéric ZORY	313	35,57
TOTAL	880	

LISTOIKE

PERE GEORGES BAUD

AU DEBUT DE L'ANNEE NOTRE CURE NOUS QUITTAIT

Né le 5 juillet 1924 à Yvoire

1935/1942 1943/1949 en 1949 Petit Séminaire de Thonon Grand Séminaire d'Annecy

Ordonné prêtre

1949/1956

Vicaire à Viuz-en-Sallaz près du curé Charmot Curé de La Giettaz

1956/1967 1964/1978 1978/1992

Curé de Bellevaux Curé d'Abondance

1992/2002 Curé de Neuvecelle

Décédé le 15 janvier 2002 à Roanne et sépulturé à Yvoire

u mois d'Octobre 1999, le Père Georges Baud célébrait ses 50 ans de prêtrise à la salle des fêtes de Maxilly. C'était l'occasion de lui dire ces quelques mots :

Cinquante ans de prêtrise, c'est un jubilé qui ressemble à des noces d'or. Un anniversaire qui mérite d'être fêté comme aujourd'hui. Merci à ceux qui l'ont organisé. Aux paroissiens de Neuvecelle et de Maxilly qui en ont assuré l'intendance.

Père Baud, la première fois que nous nous sommes rencontrés, c'était au presbytère d'Abondance, Mademoiselle Marie effilait des haricots. Vous lisiez votre bréviaire. Ca sentait bon la cire. On s'y sentait bien. Mais j'étais venu pour vous dire qu'on vous attendait à Neuvecelle. Vous expliquant que le parcours d'un pensionnaire de l'Abbaye passait naturellement par Maraîche... Vous avez accepté. Sans vous douter que ce n'était pas une paroisse qui vous attendait. Mais deux, avec Maxilly. Connaissant votre attachement pour Marie Madeleine, on peut penser que le fardeau ne vous a pas paru trop lourd.

Nous vous avons accueilli aussi bien que nous l'avons pu. Découvrant un homme d'apparence discrète et modeste. Cachant en fait toute la détermination que vous avait donnée une mère bretonne et la prudence héritée d'un père savoyard. Qualités essentielles à une époque où trop souvent les passions l'emportent sur la raison. Vous avez su montrer une image de sagesse et de sérénité qui a très certainement élargi la vision que l'on pouvait avoir de votre rôle. Et je suis persuadé que beaucoup d'entre nous qui ne comptaient pas parmi vos fidèles. ont estimé le religieux à travers l'homme qu'ils ont découvert. Peut-être que cela en aura fait approcher quelques-uns uns de la vie spirituelle que vous souhaitiez pour eux.

En tout cas, les relations entre la paroisse et la commune ont toujours été placées sous le



signe de la confiance. Il nous est parfois arrivé de ne pas être d'accord sur tel ou tel sujet. Mais tout le monde ne partage pas forcément la même vision des choses. Et de toute façon, cela n'est jamais allé très loin. Il est plus agréable de parler de ce que nous avons fait ensemble. La rénovation de l'église. Chacun s'accorde à en reconnaître la réussite. Votre nom y restera associé dans un coin secret du bâtiment.

Et il faudrait parler de tout ce que vous faites pour les autres. Cela me paraît d'autant plus important que vous agissez toujours avec discrétion. Tenant par-dessus tout à préserver la dignité de ceux auxquels vous venez en aide. Je sais que vous donnez beaucoup de vous-même à cette tâche. Citer des exemples irait à l'encontre de votre discrètion. Sachez cependant que ce silence n'implique ni ignorance, ni indifférence.

Votre action ne s'arrête pas pour autant à la porte de la cure. Vous avez été un des fondateurs de l'Association Savoie-Argentine. Pour retrouver la trace de nos ancêtres qui sont partis du Chablais vers les régions de l'Entre-Rios ou de Santa Fé. Votre passion de l'Histoire vous a conduit non seulement à écrire celle de Maxilly, d'Abondance ou d'Yvoire, mais également à faire l'inventaire des archives de toutes les paroisses du Chablais avec le docteur Sautier.

Père Baud, nous souhaitons vous garder le plus longtemps possible parmi nous. Nous sommes tous réunis ici pour vous le dire. Bien qu'ouvert à la curiosité du monde, vous êtes un homme de conviction. Toutes les religions n'ont d'ailleurs jamais prêché autre chose. Car ce n'est pas la nature de sa foi qui rend l'homme respectable mais la force de sa sincérité et de son honnêteté. Je crois que c'est la plus grande leçon que vous nous apportez. Au nom de tous je vous en remercie.

Mot du Maire de Neuvecelle pour le jubilé du Père Baud

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE DE NEUVECELLE

ous vous présentons ci-dessous l'ensemble des principaux terrains et bâtiments dont la commune est propriétaire au 31 octobre 2002.

Les terrains sont répartis en 2 catégories :

- les terrains affectés sont des terrains ayant une destination particulière. Exemple : cimetière,
 Parc de Neuvecelle...
- les terrains non affectés sont des terrains nus, achetés par la commune. Ces espaces constituent des réserves foncières permettant à la commune de maîtriser le développement futur de certains quartiers.

Les bâtiments communaux sont pour la plupart connus de tous. On ne présente plus la mairie, l'église, le groupe scolaire, mais tout le monde ne connaît pas obligatoirement le Clos Cachat, les ateliers municipaux, la bibliothèque.

LA MAIRIE

Incendiée le 15 septembre 1944, le bâtiment occupait à cette époque l'école, constituée de 2 classes primaires, (1 pour les garçons, 1 pour les filles) et une classe enfantine. Après l'ouverture du groupe scolaire actuel, la mairie prit sa configuration définitive en 1988.

Le bâtiment abrite aujourd'hui la mairie et 2 logements.

L'EGLISE, LA CURE, LA CHAPELLE DE MARAÎCHE

Ces monuments sont propriétés de la commune depuis la loi de 1905 qui a vu la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

LE GROUPE SCOLAIRE ROBERT MAGNIN

Jusqu'en 1979, les écoliers de Neuvecelle fréquentaient plusieurs sites : soit la mairie à Verlagny, soit l'école de Grande Rive, voire le Clos Cachat.

En 1980 est donc sorti de terre le groupe scolaire Robert Magnin qui a permis le regroupement de toutes les classes. De 1980 à nos jours, l'ensemble a bénéficié de 2 agrandissements en 1985 et 1991.

Le bâtiment accueille aujourd'hui 4 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

Un logement de fonction indépendant vient compléter l'ensemble.

LE CLOS CACHAT

Son nom vient de la famille Cachat qui a légué ce bâtiment au bureau d'aide sociale de la commune en 1965. Sa construction remonte aux années 1930.

Celui-ci a abrité les ateliers municipaux jusqu'en 1990 et a accueilli une classe dans les années 1980.

Certaines associations l'animent encore, principalement le Club de l'Amitié.

LES ATELIERS MUNICIPAUX

Cette ancienne menuiserie appartenant à M. Jacquier a été occupée par les services techniques dès 1990. Beaucoup plus fonctionnels et mieux situés que le Clos Cachat, les ateliers permettent aux employés des services techniques de la commune de travailler dans de meilleures conditions.

LOCAUX DU CLOS CHENEVIERE

Dans l'immeuble de l'OPAC à Milly, la commune a acheté et aménagé 2 locaux qui ont permis à la bibliothèque et à une salle de réunion de s'installer en 1998.

MAISON D'ANIMATION

Voici le bâtiment communal le plus récent puisque construit en 1999.

La maison d'animation accueille les associations pour leurs activités régulières et voit les différentes manifestations organisées dans la commune.

Quentin DEAL



LE PRESBYTERE

ABORDS GARE FUNICULAIRE LOCALISATION : La Verniaz SUPERFICIE : 1 803 m²

LE CLAIR MATIN

LOCALISATION: Milly nord

SUPERFICIE: 6 921 m²

BIBLIOTHEQUE

RESERVOIR

LOCALISATION: Chez Rebet est

SUPERFICIE: 971 m²

RESERVOIR et ANTENNE SFR

LOCALISATION : Bois de Forchex

SUPERFICIE: 2 159 m2







TERRAIN DE MARAICHE LOCALISATION : Maraîche SUPERFICIE : 14 350 m²



MAIRIE

LOCALISATION : Milly sud SUPERFICIE : 4 610 m²

LOCALISATION : Lécherot sud SUPERFICIE : 1 418 m²

LOCALISATION : bois de Maraîche SUPERFICIE : 2 260 m²

PARC DE NEUVECELLE LOCALISATION : sous Valère SUPERFICIE : 45 528 m²

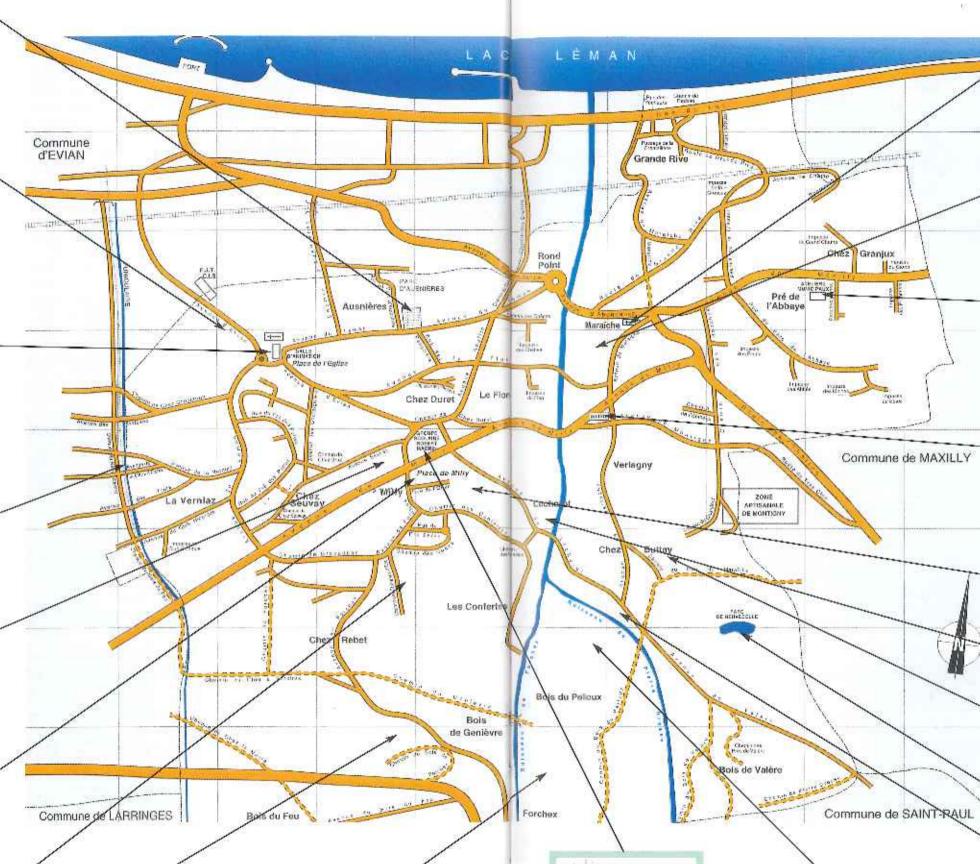
RESERVOIR et ANTENNE ORANGE LOCALISATION : Buttay sud SUPERFICIE : 2 328 m²

PROTECTION CAPTAGE

LOCALISATION: Le Pelloux

SUPERFICIE: 5 988 m²

GROUPE SCOLAIRE



LOCALISATION : Bois du Pelloux

SUPERFICIE: 2 672 mº

MAISON D'ANIMATION

BILAN DES 3 PREMIERES ANNEES D'UTILISATION

2000 - 2001 - 2002 :

trois années où la Maison d'animation a pris son rythme de croisière, où elle a trouvé sa place dans notre commune et dans les esprits.

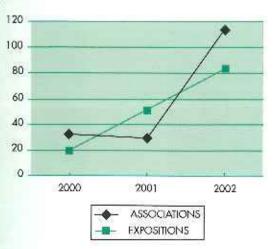
L'heure est donc venue de tirer un premier bilan de l'utilisation de cet espace de vie.

Voici les statistiques en nombre de jours d'utilisation de la salle par les principaux utilisateurs :

	2000	2001	2002	% 2002
Associations	32	30	114	54%
Expositions	20	51	84	40%
Particuliers	15	8	9	4%
Mairie	2	3	3	1%
Autres	7	3	2	1%
TOTAL	76	95	212	100%

Et les courbes montrant les tendances : le premier graphique montre l'évolution pour les associations et les expositions, le second (avec une échelle réduite) pour les particuliers, la Mairie et les autres utilisateurs.

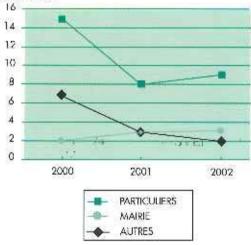
Les tendances sont très claires et elles ne font que confirmer le nom donné "Maison d'Animation", puisque après un départ plutôt timide (30 jours pour 2001), les associations et les expositions occupent désormais à 95% cet espace.



Pour les associations, on constate que c'est seulement en 2002 qu'elles ont réellement investi cette nouvelle infrastructure. Si on considère le calendrier scolaire (environ 150 jours par an), les associations occupent 75% du temps. Cela ne laisse que peu de marge pour une augmentation de la fréquentation. D'ailleurs, le planning hebdomadaire ne présente que peu de disponibilités!



Les expositions, quant à elles, présentent une progression linéaire sur les 3 années. Elles animent le plus souvent les mois d'été, pendant lesquels les associations laissent le champ (ou le chant!) libre. Les années à venir pourraient permettre encore de voir progresser ce genre de manifestation, témoignant du rayonnement culturel de Neuvecelle.



A l'inverse, la volonté de maîtriser la location aux particuliers s'est traduit par une baisse du nombre de journées qui passent de 15 en 2000 à 9 en 2002. La tendance est ici à la stabilisation vers une dizaine de jours par année. L'objectif municipal est d'offrir cet espace en priorité aux associations.

Pour finir, les autres groupes d'utilisateurs (mairie et autres) sont à un niveau faible, ce qui permet d'envisager une hausse de l'utilisation dans les années futures. En premier, la mairie pourrait y recourir un peu plus pour certaines manifestations (pourquoi pas la cérémonie des vœux ?) et gageons que les premiers jours de juin 2003 avec la venue du G8 à Evian (et notre commune) sera l'occasion de montrer l'utilité de cet équipement!

Certains pourraient-ils encore en douter ?

Quentin DEAL

CONCOURS SUR LA LIGNE DU TONKIN



Trois des photos ayant participé au concours organisé dans le cadre des journées du patrimoine 2002

VIE PRATIQUE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

MAIRIE DE NEUVECELLE

SERVICES ADMINISTRATIFS

42, avenue de Verlagny

Tél. 04 50 75 03 45 - Fax 04 50 74 66 65. Horaires d'ouverture du Secrétariat :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
 et de 13 h 00 à 16 h 30
- le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00 (permanence des élus sur rendez-vous)

SERVICES TECHNIQUES

496, avenue de Maxilly - Tél. 04 50 75 33 40

GROUPE SCOLAIRE ROBERT MAGNIN

Chemin de chez Duret.

Ecole élémentaire : Tél. 04 50 75 17 91 Ecole maternelle : Tél. 04 50 75 16 01

PRINCIPALES FORMALITES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile. Pièces à fournir :

- un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...).
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- le livret de famille propre ou celui des parents ou, à défaut, un extrait d'acte de naissance.

Délai d'obtention : environ 1 mois Durée de validité : 10 ans

PASSEPORT

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile. Plèces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittance EDF,
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
 1 timbre fiscal de 60 euros.

Joindre obligatoirement votre carte nationale d'identité en cours de validité si elle a été établie par la Sous Préfecture de Thonon ou, à défaut, votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.

Délai d'obtention : environ 1 semaine.

Durée de validité : 10 ans.

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DECES

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2002 pour une inscription effective au 1er mars 2003.

CONDITIONS A REMPLIR POUR AVOIR LA QUALITE D'ELECTEUR

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février.

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE:

Sont inscrits, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

- être domicilié dans la commune de vote, ou
- résider de façon réelle et continue depuis 6 ans au moins dans la commune à la date de clôture de la liste élecorale, c'est-à-dire au dernier jour de février.

OU

 Posséder la qualité de contribuable dans la commune pour la cinquième fois sans interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de leur commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez-vous au secrétariat de la Mairie).

SERVICE NATIONAL: RECENSEMENT

Les jeunes gens (garçons et filles) de la commune doivent se faire recenser au cours du mois de leur 16 anniversaire.

TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La commune de Neuvecelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou une déclaration de clôture.

URGENCES

RAPPEL DES NUMEROS UTILES

15 - SAMU

17 - POLICE

18 - POMPIERS

112 - APPEL D'URGENCE EUROPEEN

LES MISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS SONT :

- la lutte contre l'incendie, dans tous les cas ;
 feux urbains, feux industriels, feux de forêts...
- le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de la circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies...
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité, lutte contre les pollutions accidentelles.

LES OPERATIONS NE RELEVANT PAS DES MISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente,
- le débouchage d'égout sauf en cas d'inondation ou de danger,
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière.
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau...)

SOCIAL - SANTE

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle CAPLIER, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le deuxième vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 00. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au : 04 50 83 11 77.

A.D.M.R.

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvecelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre:

- un certificat medical prescrivant une aide ménagère,
- un justificatif des ressources (trois derniers mois),
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

UN CONCILIATEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 communes du Canton.

M. Daniel LAUNOY nommé par ordonnance du premier Président de la Cours d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vues de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendezvous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale 74500 EVIAN. C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les interressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

ANTENNE DE JUSTICE ET DU DROIT EN CHABLAIS

Ouvert du lundi au vendredi :
 9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 00 sans rendez-vous.

Partenaires tenant des permances :
 VIA 74 (aide aux victimes)
 Conciliateur
 Ordre des Avocats.
 Pour nous contacter :

Pour nous contacter : 10, ch. de Morcy (la Versoie) 74200 Thonon Tél. 04 50 17 04 82 - Fax : 04 50 71 02 13

SANTE : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

MEDECINS GENERALISTES

CORNET Elisabeth,

1075, avenue de Milly - Tél. 04 50 75 42 24

SPINELLI - HOAN Delphine 1075, avenue de Milly - Tél. 04 50 75 32 05

PEDICURE MEDICALE

DROZ Jeanine 1081, avenue de Milly - Tél. 04 50 75 74 24 ou 06 61 11 47 97

KINESITHERAPEUTES

TOUZEAU Emmanuelle et Philippe 1072, avenue de Milly - Tél. 04 50 74 62 40

INFIRMIERES

JACQUEMIN Jacqueline, FABRELLO Valérie 1062 avenue de Milly - Tél. 04 50 75 38 75

PHARMACIE DE MILLY:

Avenue de Milly - Tél. 04 50 70 70 73

ASSOCIATIONS

LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL

M. Daniel GAVET, président Tél. 04 50 75 48 79

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION GYM NOUVELLE FORME

Mme Annie SIMON, présidente Tél. 04 50 75 27 56

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION ESPACE DANSE

Mme Nicole HYVERT, présidente Tél. 04 50 75 43 46

ASSOCIATION PYRRHOCORAX GRACULUS

M. Hervé BAISAMY, président Tél. 04 50 74 62 19

CLUB DE L'AMITIE

M. Georges LECOEUVRE, président Tél. 04 50 75 20 72

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES "LOU NOVE CHATNI"

M. Joël SICAUD, président Tél. 04 50 75 61 04

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Sylvaine ALBORINI, présidente Tél. 04 50 75 61 55

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

M. Michel REBET, président Tél. 04 50 75 34 08

ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE

M. Noël ROCH, président Tél. 04 50 75 15 56

ASSOCIATION PAROISSIALE "LA NEUVECELLOISE"

Mme Valérie LEONARDUZZI Tél. 04 50 75 29 55

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE DE NEUVECELLE

Mme Arlette FRENOUX, présidente Tél. 04 50 75 59 19

ASSOCIATION ECOLE DU CHAT

Mme Jane GATEAU, présidente Tél. 04 50 75 01 81

ASSOCIATION L'ATELIER

Mme Mireille VALAT, présidente Tél. 04 50 70 72 26

ASSOCIATION NEUVECELLE LOISIRS CULTURE

Mme Martine SEJMOWSKI, présidente Tél. 04 50 75 57 40

LA BIBLIOTHEQUE:

Horaire d'ouverture

- Lundi de 13 h 30 à 18 h 00
- Mardi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mercredi de 13 h 30 à 18 h 00
- Jeudi de 13 h 30 à 18 h 00
- Vendredi de 13 h 30 à 16 h 00
 Tél. 04 50 75 01 77

DATES DE PRELEVEMENTS DE SANG POUR L'ANNEE 2003

- Lundi 20 janvier de 17 h 30 à 20 h
- Lundi 28 avril de 17 h 30 à 20 h
- Lundi 21 juillet de 17 h 30 à 20 h
- Lundi 21 octobre de 17 h 30 à 20 h

Loto

- Samedi 25 janvier 2003

IMPOTS ET TAXES

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs pour 2002 ont été fixés ainsi :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,50%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.37%
- taxe d'habitation: 10,50%
- taxe professionnelle : 17,04%

TAXE DE SEJOUR

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-29 du C.G.C.T.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en Mairie.

PRIX DE L'EAU

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

 le prix de l'eau relatif aux consommations du 1e août 2001 au 31 juillet 2002 qui s'établit comme suit :

redevance commune : 0,73 €
redevance assainissement : 0,67 €
redevance agence de bassin : 0,29 €
redevance FNDAE : 0,0213 €

La redevance commune est encaissée par le service des eaux de la commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.

 Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

diamètre 15 mm : 8 €
diamètre 20 mm : 11 €
diamètre 23 mm : 12 €
diamètre 30 mm : 13 €
diamètre 40 mm : 20 €
diamètre 60 mm : 142 €

Un abonnement annuel de 22,87 € par compteur.

EVACUATION DES DECHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les services municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine :

le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 h 30. Les sacs doivent être posés impérativement le jour même de chaque ramassage et non la veille.

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7 h 30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs en polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement. Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant. Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locations) ceux-ci devront acquérir eux même des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 2003, le 9 janvier, le 13 mars, le 15 mai, le 10 juillet, le 11 septembre et le 13 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

Ne seront également pas ramassés les objets d'un volume ou d'un poids trop important, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion tout comme les produits à base d'acide, les hydrocarbures, les peintures, les bouteilles de gaz...

DECHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture de la déchetterie de Vongy :

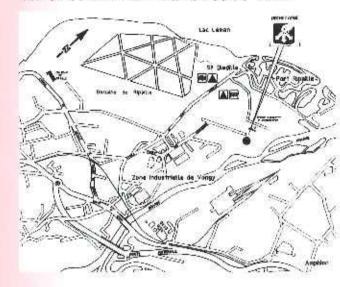
Du 1er décembre au 31 mars :

Du lundi au samedi de 8 h 00 à 18 h 00

Le dimanche de 9 h 00 à 12 h 30

Du 1er avril au 30 novembre :

Du lundi au samedi de 8 h 00 à 19 h 00 Le dimanche de 9 h 00 à 12 h 30 Tél. 04 50 26 21 22 - Fax 04 50 70 12 54



RECUPERATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !!

Il est rappelé qu'il existe 8 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune : Verlagny, Milly, La Verniaz, Le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive, Rond-Point et chez Granjux.

Pas de dépôt après 22 h 00.

RECUPERATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles plastique dans un container prévu à cet effet avenue de Milly.

ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et, qu'en conséquence, l'entretien leur incombe.

ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est

rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire. Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.

Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane GATEAU, présidente de l'association" l'Ecole du Chat".

Tél. 04 50 75 01 81.



DIVERS

VISITE DE LA CHAPELLE DE LA MARAICHE

Les personnes interessées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, Tél. 04 50 75 27 21.

USAGE DE MATERIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la commune de Neuvecelle :

- les jours ouvrables avant 7 h 00 et après 20 h 00

- les samedis avant :
- 7 h 00, de 13 h 00 à 15 h 00 et après 20 h 00
- les dimanches et jours fériés (sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte).

REPAS DES ANCIENS

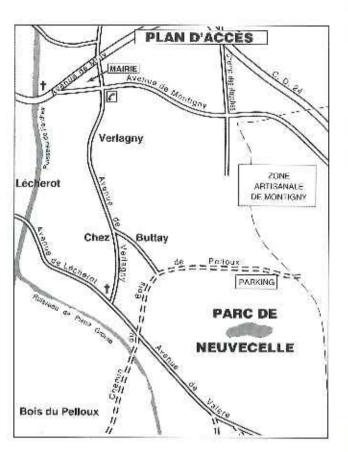
Le traditionnel repas des anciens aura lieu le 26 janvier 2003, au restaurant de l'X.

PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvecelle est un site que la Commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature.

Etendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, pour sa faune et sa flore, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes.



la mure bianco



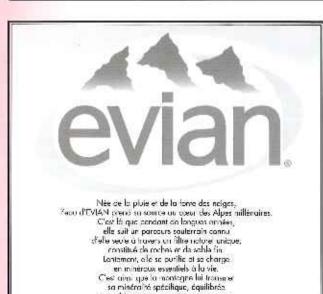


COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS

THONON LES BAINS

Tél. 04 50 71 26 43

Gérez en douceur votre budget chauffage
Contactez notre service Abonnement
LA MURE BIANCO locataire gérant de la société CHARVET



en calcium et en magnesium pour que, jour après pur, l'eau minérale d'EVIAN vous transmette les farces de la mantragne



Terrasse - Salon de thé - Glaces - Internet Ecran géant - Soirées à thème - Groupes "Live"

Tous les jours de 12 h à 1 h

Réservation au 04 50 26 87 50



SUPERMARCHE

SHOPI

TOUT UN ETAT D'ESPRIT

Photomaton - Photocopieur - Parking

Ouvert tous les jours NON-STOP de 8 h à 20 h sauf dimanche

CENTRE VILLE

9, RUE DE LA TOUVIERE - EVIAN
TEL. 04 50 75 12 74



BOUCHERIE CHARCUTERIE

Spécialités du pays



Blanc Robert

OUVERT LE DIMANCHE MATIN DE 7H A 12H

La Rive - 74500 AMPHION Tél. 04 50 70 04 76

Déclics informatiques

La micro-informatique de qualité



16, avenue Jules Ferry 74200 Thonon-les-Bains **Tél. 04 50 71 63 64**

Fax: 04 50 71 63 65 www.declics.net - E-mail: info@declics.net



